



Institut marocain d'intelligence stratégique

Économie Bleue Afrique-Atlantique à Dakhla: Une « *success story* » venue du sud face à de nouveaux défis

POLICY PAPER

Sous la direction de **Kabiné Komara**,
ancien premier ministre de Guinée,
Expert en développement international

Avec la participation de
Abdelmalek Alaoui, Ghalia Mokhtari,
Hicham Kasraoui, Bechar Benmoumen
et **Victor Pauvert**

Février 2025

Avant-propos

Au cours des vingt dernières années, le Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a considérablement modernisé et adapté ses techniques de pêche industrielle sur l'océan Atlantique et particulièrement au large de la ville de Dakhla. Cela a permis l'éclosion d'un véritable écosystème d'armateurs et d'industriels nationaux qui exportent désormais des produits transformés de la mer dans plus de 120 pays dans le monde.

Ce volontarisme politique - qui vise à réunir les conditions pour substituer aux armateurs jusqu'à majoritairement étrangers des investisseurs nationaux - a permis au Maroc d'articuler une véritable politique de souveraineté économique et industrielle dans le secteur. De fait, cette décision régaliennne a libéré les initiatives nationales et donné naissance à des acteurs en capacité de se déployer sur l'ensemble de la filière allant de la capture à la commercialisation en passant par la transformation.

Fort de plus de 32 navires, de 40 unités industrielles et employant directement 14 000 personnes, ce secteur qui génère désormais plus de 3 MMDH (300 millions d'euros) par an a contribué à faire du sud du Maroc une région pivot de l'industrialisation de la façade atlantique du Royaume.

Cette réussite exemplaire, emblématique d'un transfert de technologie du nord vers le sud, puis d'une montée en gamme industrielle inédite dans la région, est désormais confrontée à des défis de nouvelle nature, caractérisés par une combinaison de facteurs endogènes et exogènes. À ce titre, il incombe aux autorités marocaines d'affronter ces défis avec réalisme et détermination.

Ainsi, cette «success story» venue du sud doit désormais composer avec les aléas de la géopolitique et des mouvements migratoires, les évolutions des accords commerciaux avec l'Union européenne ainsi que les évolutions climatiques et environnementales. Elle nécessite de ce fait qu'une réflexion de fond soit menée par tous les protagonistes concernés sur les dangers de la surexploitation, de la pêche clandestine, ainsi que les évolutions réglementaires internes et externes, notamment dans les pays d'exportation. La récente décision de l'automne 2024 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) annulant l'Accord agricole Maroc-UE constitue à elle seule une menace existentielle pour l'avenir de l'Économie bleue sur la façade Afrique Atlantique marocaine. Elle requiert à

cet égard une concertation accrue entre les autorités publiques et les acteurs privés, pour y faire face et défendre la position favorable des produits de la pêche marocains sur le marché européen.

Dans ce cadre, le Présent Policy Paper de l'Institut Marocain d'Intelligence Stratégique, réalisé sous la direction d'un expert africain reconnu mondialement dans le développement économique et industriel, l'ancien Premier ministre de Guinée Kabiné Komara, examine les voies et moyens nécessaires à l'amélioration des résultats socio-économiques de l'écosystème actuel, ainsi que les meilleures options pour relever cet ensemble de défis situés à l'intersection de la transition climatique, de la géoéconomie et de l'économie du développement.

Les travaux qui ont permis la réalisation de ce rapport se sont déroulés d'octobre 2024 à janvier 2025. Ils ont croisé entretiens sur le terrain et des études approfondies des enjeux du secteur pour l'inscrire dans son contexte national, régional, puis international afin de mieux appréhender les ruptures et permanences qui caractérisent ce secteur ultra-stratégique pour l'économie, l'industrie, mais également la sécurité alimentaire.

À ces fins, les auteurs du rapport ont choisi de concentrer leurs efforts de recherche sur la zone de Dakhla Oued-Eddahab qui porte en elle les caractéristiques marquantes pour la compréhension des facteurs clés de succès de la vaste opération d'industrialisation et de développement en moins de deux décennies. L'objectif ici poursuivi était de comprendre et d'analyser les ressorts de gouvernance et de compétitivité qui ont permis à cette région en particulier de se distinguer dans ce secteur sans toutefois s'y limiter.

Parallèlement, le présent Policy Paper a voulu situer cette expérience de développement économique marocaine dans un cadre plus large, en la confrontant à la situation de la sous-région et aux nouveaux enjeux qui y ont fait leur apparition. Parmi ces derniers, la question de la coordination des efforts des différentes nations qui bordent la façade atlantique africaine sur les sujets de pêche est désormais d'une grande actualité. Cette question doit mobiliser les différents gouvernements afin que la «ceinture bleue» africaine puisse jouer pleinement son rôle de catalyseur d'une industrie créatrice d'emplois, soutenable et respectueuse de l'environnement.

A propos de l'auteur :

Kabiné Komara



Kabiné Komara
Un Leader du Développement Économique
et Industriel en Afrique

Kabiné Komara, né le 8 mars 1950 à Kankan en Guinée, est une figure emblématique du développement économique et industriel en Afrique. Son parcours exceptionnel allie expertise bancaire, leadership politique et engagement pour le développement durable.

Après des études en gestion à l'École supérieure d'administration de Conakry, il enrichit sa formation à l'Institut supérieur des affaires de Paris, à l'Université du Colorado et à l'Université américaine du Caire. Cette solide éducation internationale lui permet d'acquérir une vision globale des enjeux économiques.

Sa carrière débute en 1975 au Crédit Suisse à Zurich. Il occupe ensuite des postes stratégiques en Guinée, notamment en tant que directeur adjoint du personnel à la Compagnie des bauxites de Guinée et directeur de la Compagnie des alumines de Guinée à Fria. En 1990, il est nommé conseiller en charge de la Planification Économique et de la Coopération au Conseil Transitoire de Redressement National, renforçant ainsi son rôle dans la planification économique du pays.

De 1995 à 2008, Kabiné Komara est directeur principal des projets et services administratifs à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) au Caire, institution dédiée à l'amélioration des échanges commerciaux entre les pays africains. Cette expérience consolide son expertise en finance internationale et en commerce interafricain.

Le 30 décembre 2008, il est nommé Premier ministre de Guinée par le Conseil national pour la démocratie et le développement, dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara. Durant son mandat jusqu'en janvier 2010, il met en œuvre des réformes visant à stabiliser l'économie guinéenne et à renforcer les institutions publiques.

Après son passage au gouvernement, Kabiné Komara devient Haut-Commissaire de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) de 2010 à 2014. Sous sa direction, l'OMVS est reconnue comme une référence mondiale dans la gestion coopérative des ressources en eau transfrontalières, contribuant significativement au développement économique et social des pays membres.

En 2014, son leadership est salué par le prix du Meilleur Manager Africain décerné par le Conseil International des Managers Africains. En 2017, il est fait Commandeur de l'ordre du Mérite du Lion du Sénégal, témoignant de la reconnaissance internationale pour son engagement en faveur du développement durable et de la coopération régionale.

Aujourd'hui, Kabiné Komara continue de partager son expertise en tant que consultant international, siégeant au conseil d'administration de plusieurs fondations dédiées à l'équité, à l'inclusion sociale et au développement durable. Son parcours exemplaire incarne le potentiel transformateur d'un leadership visionnaire au service de l'Afrique.

Résumé exécutif

L'économie bleue Marocaine Afrique-Atlantique à Dakhla, un modèle qui doit faire la preuve de sa résilience face à des défis globaux

Depuis deux décennies, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a entrepris une transformation radicale de ses provinces sahariennes afin de les ériger en pilier stratégique de l'économie bleue. La région de Dakhla, véritable fer de lance de cette vision, incarne une success story qui mêle innovation technologique, montée en puissance industrielle et intégration socio-économique. Ce modèle est désormais confronté à des défis systémiques qui interpellent sur la pérennité de cette dynamique et sur sa capacité à démontrer sa résilience face aux chocs internes et externes.

Un modèle de développement inédit

La façade atlantique marocaine, riche en ressources halieutiques abondantes, s'est imposée comme un levier économique majeur pour le Royaume. Grâce à des politiques incitatives, la région de Dakhla a vu émerger un écosystème intégré qui va de la capture à la valorisation des produits de la mer. Les navires RSW (Refrigerated Sea Water) ont joué un rôle clé en introduisant des pratiques innovantes, adaptées aux spécificités locales. Cette approche, menée de concert avec le développement d'autres pêcheries -pélagiques, démersales et palangrières- a permis de transformer la ville en un hub industriel et logistique d'envergure qui génère plus de 3 milliards de dirhams (300 millions de dollars US) de valeur ajoutée annuelle. Les impacts socio-économiques sont tout

aussi remarquables : plus de 14 000 emplois directs ont été créés, avec une implication significative des femmes mais également de populations migrantes. Dakhla, autrefois une région isolée, est devenue un moteur de développement pour les provinces sahariennes et un point d'accès stratégique vers l'Afrique subsaharienne.

Des défis systémiques à surmonter

Cependant, ce succès est aujourd'hui menacé par une convergence de facteurs exogènes et endogènes. Le changement climatique, en modifiant les écosystèmes marins, impacte directement la migration des espèces halieutiques et met en péril les pratiques de pêche traditionnelles. Parallèlement, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), dont l'épicentre mondial est en Afrique de l'Ouest, accentue la pression sur les ressources halieutiques, compromettant la durabilité de cette économie.

La récente décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) constitue une autre menace majeure pour cet écosystème halieutique et industriel. L'arrêt rendu le 4 octobre 2024 impose des restrictions inacceptables pour le Royaume du Maroc sur l'étiquetage des produits issus des Provinces du Sud et il risque de priver le Maroc de ses avantages compétitifs sur le marché européen, mettant en péril des milliards de dirhams d'exportations annuelles. Ces défis exigent une

réponse collective et stratégique, intégrant à la fois les acteurs nationaux et internationaux.

Dix recommandations stratégiques regroupées en cinq grands blocs

Pour garantir la résilience et la durabilité de l'économie bleue marocaine, le rapport propose dix recommandations, structurées en cinq blocs :

Renforcer la collaboration et la gouvernance partagée :

- Intégrer les parties prenantes publiques et privées dans des programmes de recherche communs
- Améliorer les capacités de surveillance des ressources halieutiques grâce à des investissements dans la recherche scientifique

Promouvoir l'innovation et la durabilité :

- Développer des infrastructures modernes pour optimiser la transformation et la valorisation des ressources
- Limiter les externalités négatives grâce à des technologies respectueuses de l'environnement

Adapter la réponse du Maroc au jugement de la CJUE:

- Négocier une double approche Court Terme / Long Terme pour sécuriser et pérenniser le partenariat Europe-Maroc
- Mettre en place un Fonds Spécial de Transition (FST), alimenté par l'UE et des partenaires internationaux, afin de compenser la hausse des droits de douane et sécuriser l'élan économique des provinces du Sud

Adapter les politiques et pratiques locales :

- Mettre en œuvre des programmes de formation pour renforcer les compétences locales
- Harmoniser les cadres réglementaires régionaux afin de garantir une gestion coordonnée des ressources

Renforcer la résilience et la formation :

- Mettre en place des dispositifs ciblés de protection sociale, incluant des filets de sécurité, des programmes de requalification professionnelle et des caisses de solidarité
- Développer des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des professionnels de l'économie bleue

Un avenir à co-construire

L'économie bleue de Dakhla n'est pas qu'une réussite locale: elle est une réponse marocaine aux enjeux globaux de sécurité alimentaire, de développement durable et de résilience climatique. Toutefois, sa pérennité repose sur la capacité à anticiper et à gérer les défis émergents. En mobilisant tous les leviers diplomatiques, technologiques et économiques, le Maroc peut non seulement préserver cet acquis stratégique, mais aussi en faire un modèle à répliquer sur toute la façade atlantique africaine.

Ce rapport, commandité par l'Institut Marocain d'Intelligence Stratégique et élaboré sous la direction de M. Kabiné Komara, appelle à une concertation urgente et ambitieuse pour faire face aux défis de demain. L'économie bleue de Dakhla doit continuer à inspirer le monde, tout en démontrant que développement économique et durabilité peuvent aller de pair.

Table des matières

1. Économie bleue Afrique-Atlantique à Dakhla : une success-story industrielle venue du Sud	8
1.1. La façade atlantique marocaine, un espace riche en ressources halieutiques, économiquement structuré autour de sa valorisation	8
1.2. Une zone transfigurée en moins de deux décennies	11
1.3. La mise en place progressive d'une économie bleue souveraine inscrite dans les ODD et l'impératif d'inclusion sociale	16
2. Le Maroc face aux défis de la surpêche et du changement climatique : des avancées notables mais des efforts additionnels à consentir	19
2.1. La façade atlantique marocaine, un modèle économique et un équilibre écologique menacés par la combinaison du changement climatique et de la surpêche	19
2.2. Des efforts consentis par l'État aménageur pour surmonter les défis mais une confiance à restaurer entre les parties prenantes	21
3. Défis et Enjeux des Décisions de la CJUE pour le Partenariat Halieutique Euro-Marocain	24
3.1. Étiquetage et règle d'origine : une inapplicabilité dans les faits ?	25
3.2. Contradictions Juridiques de la CJUE et Perspectives Post-Décision	26
3.3. Risque d'effet d'éviction des produits halieutiques marocains issus des Provinces du Sud	28
4. L'Économie bleue marocaine dans son environnement régional : benchmark des enjeux halieutiques en Afrique Atlantique	29
4.1. L'Afrique Atlantique face aux défis des pêches INN	29
4.2. Vers une gestion durable de la pêche sur les côtes atlantiques : éviter les erreurs du passé et partager les bonnes pratiques	32
5. Dix recommandations opérationnelles pour préserver, pérenniser et faire monter en puissance l'expérience halieutique industrielle à Dakhla	39
5.1. Renforcement de la collaboration entre les parties prenantes de l'économie bleue pour assurer la résilience du secteur	39
5.2. Encouragement de l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'économie bleue et limiter les externalités négatives	44
5.3. Jugement de la CJUE : vers une stratégie de compensation et de pérennisation du partenariat Euro-Maroc	48
5.4. Adaptation de la population et des pratiques locales à la mutation de l'économie bleue	50
5.5. Renforcement de la formation et accompagnement de la résilience du secteur	51

1

Économie bleue Afrique-Atlantique à Dakhla : une *success-story* industrielle venue du Sud

1.1

La façade atlantique marocaine, un espace riche en ressources halieutiques, économiquement structuré autour de sa valorisation

Les provinces sahariennes du Maroc s'étendent sur environ 1 100 kilomètres de côtes et offrent une superficie de plateforme continentale de 55 100 km². Elles se distinguent par l'abondance et la diversité de leurs ressources halieutiques¹. Parmi celles-ci, les petits pélagiques représentent la composante principale de la biomasse exploitable, faisant de la zone, le premier stock pélagique africain.

La zone atlantique sud du Royaume² Chérifien se caractérise par une grande diversité d'espèces halieutiques. Leur composition et leur abondance sont le résultat de conditions hydroclimatiques exceptionnelles prévalant sur la côte ouest africaine.

De manière globale, en plus d'une grande diversité abondance d'espèces démersales et benthiques faisant l'objet d'une pêche dans la région, ces ressources pélagiques regroupent deux catégories principales :

- les petits pélagiques : espèces vivant en surface ou entre deux eaux, incluant sardines, maquereaux, chinchards et anchois.
- les grands pélagiques : dominés par les stocks de thonidés.

Ces espèces, souvent regroupées en bancs, sont naturellement susceptibles d'effectuer des migrations. Dans ce cadre, les petits pélagiques constituent le principal potentiel halieutique

du Maroc, représentant près de 80% de la production nationale³. Ils jouent un rôle clé dans l'approvisionnement des unités de transformation et du marché intérieur marocain.

En 2019, selon l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH), la production de petits pélagiques dans les segments opérant au sud du Royaume s'est élevée à 789 190 tonnes, soit 56% des captures nationales pour cette catégorie⁴. Cette production se composait à 75% de sardines et à 22% de maquereaux, ce qui souligne le rôle stratégique de la façade sud-atlantique marocaine dans l'écosystème global des stocks pélagiques africains.



¹ CORCAS. (2007) Du Sahara Occidental - L'autonomie Comme Solution Unique Au Conflit, P. É. (n.d.). [Lien](#).

² Couvrant les régions de Guelmim-Es-Semara, Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab,

³ Département de la pêche maritime - Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. Pêcherie. (n.d.). [Lien](#).

⁴ Institut National de la Recherche Halieutique (INRH). (2019). Pêcherie Pélagique Sud. Royaume du Maroc. [Lien](#).



Les Provinces du Sud, particulièrement la région de Dakhla-Oued Eddahab, se positionnent comme un levier économique stratégique pour le Maroc en tant que potentiel acteur clé dans le développement du continent africain. Le secteur primaire constitue en effet un moteur important de l'économie de cette région. Il génère 43,2% de la valeur ajoutée locale et contribue à hauteur de 1,8% à la richesse nationale dans ce domaine. Parmi ces activités, la pêche occupe une place prédominante. Elle est fortement concentrée dans la province d'Oued Eddahab, où elle constitue le principal employeur, avec environ 40 000 emplois directs et indirects. Une partie de cette main d'œuvre est constituée de travailleurs migrants issus des pays subsahariens, qui cherchaient initialement à rejoindre l'Europe, mais se sont sédentarisés dans le Royaume en adéquation avec la politique d'ouverture et d'accueil prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'endroit de ces populations.

La pêche maritime et son industrie de transformation, soutenues par une ressource halieutique abondante, jouent donc un rôle central dans le dynamisme socio-économique des provinces sahariennes du Maroc. Au-delà de leur impact local, ces activités s'inscrivent dans une ambition continentale, matérialisée par la Vision Royale qui ambitionne de faire des provinces du Sud un hub africain incontournable⁵.

À cet égard, dans son discours à l'occasion du 44e anniversaire de la Marche Verte le 6 novembre 2019, Sa Majesté le Roi a affirmé que «Le Sahara marocain constitue le portail du Maroc vers l'Afrique subsaharienne». Cette orientation stratégique vise à consolider le rôle des provinces

du Sud comme moteur de développement économique, social et environnemental pour l'ensemble du continent. Cette zone a également pour vocation de participer au désenclavement des pays du Sahel, lesquels pâtissent du manque d'exposition au commerce Atlantique pour assurer des débouchés à leurs produits issus notamment des industries extractives.

Partant, l'expérience accumulée dans la région, en particulier dans le domaine de l'économie bleue, représente par bien des aspects un modèle d'innovation et d'intégration qui pourrait être partagé et amplifié avec d'autres pays africains. Les infrastructures et projets développés autour de la pêche maritime notamment, combinés à une valorisation accrue des industries de transformation, offrent des perspectives pour renforcer les solidarités intra-africaines et contribuer à la construction d'une économie durable et inclusive à l'échelle continentale.

L'exploitation des ressources halieutiques dans les provinces sahariennes a en effet engendré une dynamique d'investissement public et privé significative dans le domaine maritime, notamment dans les régions de Laâyoune, Boujdour et Dakhla. Ces investissements, s'élèvent à environ 4 milliards de dirhams (environ 400 millions d'euros), ce qui illustre l'engagement du Royaume dans le développement de ce secteur stratégique, sans compter les efforts déployés dans le domaine portuaire⁶.

Ces investissements ont aussi permis la constitution d'une flotte nationale robuste et diversifiée, laquelle comprend actuellement 190 navires hauturiers ainsi que 5 866 barques

⁵ Mouline, M. T. (2019, Décembre 14). LES PROVINCES DU SUD EN TANT QUE HUB ET PORTAIL VERS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE. INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATÉGIQUES. [Lien](#).

⁶ Ibid. Du Sahara Occidental - L'autonomie Comme Solution Unique Au Conflit, P. É. (n.d.).

dédiées à la pêche artisanale, ⁷75 senneurs côtiers opérant également la pêche des petits pélagiques et 167 palangriers ayant une activité de pêche diversifiée de poissons blanc, grands crustacés, thonidés mineurs et grands pélagiques. Parmi les réussites notables, la région a vu le développement d'une pêcherie artisanale spécialisée dans le poulpe, pêcherie qui s'est révélée particulièrement dynamique et performante et qui a pu se développer parallèlement à la mise en place d'une industrie locale de congélation moderne. Toutefois, de nombreux experts pointent également du doigt les limites de cette pêcherie artisanale et son caractère potentiellement dangereux pour l'environnement avec notamment l'utilisation de pots en plastique, combinée à la précarité des conditions de travail d'une majorité de jeunes pêcheurs. En parallèle, une pêcherie dédiée aux petits pélagiques est en cours de structuration. Son développement s'intensifie naturellement lors de la phase de mise en œuvre du plan de développement spécifique en cours d'adoption.

En complément, un potentiel industriel de valorisation des produits de la mer a été mis en place, avec environ 130 unités opérationnelles; ce qui représente 30% des infrastructures nationales dans ce domaine⁸. Cet écosystème bénéficie d'infrastructures stratégiques, notamment deux établissements de formation professionnelle dédiés aux métiers de la mer, construits à Dakhla et Laâyoune et des centres régionaux de recherche de l'INRH qui assurent le suivi des pêches et des ressources halieutiques par une recherche scientifique de proximité. Par ailleurs, les ports de pêche ont été équipés de moyens de sauvetage, d'antennes médicales, ainsi que de points de débarquement aménagés pour encadrer les marins pêcheurs artisanaux et améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Des infrastructures modernes de commercialisation ont également vu le jour renforçant une chaîne de valeur halieutique intégrée, en harmonie avec les ambitions économiques et sociales du Royaume pour les provinces sahariennes. Ces réalisations traduisent une organisation coordonnée entre acteurs publics et privés, transformant les ressources

halieutiques en un levier de développement durable et inclusif.

Dans la continuité des investissements publics majeurs, le secteur privé prend également part aux efforts de structuration du secteur halieutique dans les provinces sahariennes. À Dakhla, une organisation professionnelle a pris l'initiative de coordonner et professionnaliser les activités liées à la pêche. Elle rassemble et soutient les principaux acteurs du secteur, contribuant à la mise en place d'une filière organisée et durable.

Les industriels de la pêche à Dakhla contribuent activement à la structuration de ce secteur stratégique en favorisant un dialogue constructif entre les armateurs, les institutions publiques et les partenaires scientifiques⁹. Cette concertation continue vise à optimiser la gestion durable des ressources halieutiques et à améliorer les pratiques industrielles, notamment en garantissant le respect des normes de qualité et de préservation des captures. Un effort particulier est également déployé pour renforcer les compétences des marins, avec la mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux évolutions du secteur dans la région.

En parallèle, ces mêmes industriels s'investissent dans la valorisation des produits de la pêche, notamment à travers des initiatives axées sur la certification, la promotion et l'amélioration de la qualité, contribuant ainsi à renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux¹⁰. Cette mobilisation collective témoigne d'un engagement ferme à développer une filière halieutique performante et durable, en cohérence avec les ambitions économiques et environnementales du Royaume.



⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Grant Thornton (2021). Confédération Marocaine des Armateurs Industriels de la Pêche Pélagique. Étude d'impact socio-économique. [Lien](#).

¹⁰ Ibid.

Une zone transfigurée en moins de deux décennies

Les provinces sahariennes du Maroc abritent, comme évoqué précédemment, un important stock de ressources pélagiques. Ces dernières ont connu une exploitation initialement dominée par des flottes étrangères opérant en dehors d'un cadre réglementaire robuste. Parallèlement, une pêche artisanale locale a historiquement contribué à l'activité économique de la région. Ce n'est qu'au début des années 1990 que l'exploitation formelle des petits pélagiques a pris une dimension structurée, avec l'arrivée de navires russes dans le cadre d'un accord bilatéral entre le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie¹¹. Une seconde phase de développement a été amorcée à la fin des années 1990, lorsque le Maroc a instauré un système d'affrètement destiné à soutenir les opérateurs nationaux¹².

L'ouverture du port de Laâyoune en 1986 a permis à la flotte nationale de pêche côtière d'accéder à cette pêcherie, marquant une étape décisive dans la valorisation des ressources halieutiques locales. Cette dynamique a progressivement relégué la pêche artisanale à un rôle moins central. Dans les années 1990, cette pêche artisanale opérait avec environ 1 550 embarcations, assurant des emplois pour 5 300 marins et mobilisant des activités connexes qui soutenaient plus de 30 000 personnes¹³. Cependant, l'intégration croissante des flottes hauturières et la modernisation du secteur ont réduit son impact.

Jusqu'au début des années 1990, l'intégration du secteur des pêches maritimes dans l'économie des provinces sahariennes était limitée, les principales retombées socio-économiques provenant uniquement des débarquements effectués par les pêcheries locales¹⁴. L'absence d'infrastructures industrielles dans la région obligeait les armateurs de la flotte côtière à acheminer leurs prises vers les usines situées dans le Nord du pays, notamment à Agadir, Safi et Essaouira, privant ainsi les provinces

sahariennes d'une réelle valorisation locale des produits de la pêche.

Face à cette situation, le Royaume a mis en place des politiques incitatives pour attirer les investissements dans les activités de valorisation et de transformation des produits de la mer. Ces mesures, incluant des facilités foncières et des avantages fiscaux, ont encouragé l'émergence d'un embryon d'écosystème industriel dans les régions de Laâyoune et Dakhla. Une première phase de développement a vu la création d'usines de fabrication de farine et d'huile de poisson à Laâyoune, avec 9 unités inaugurées grâce à un investissement de plus de 63 millions de dirhams. Ce mouvement a été suivi par l'installation d'unités de congélation de poulpe, d'abord à Dakhla en 1994, puis à Laâyoune à partir de 1998¹⁵.

Toutefois, cet engouement pour la pêche du poulpe va déclencher une crise profonde qui résulte de la surexploitation et de la multiplication d'acteurs impliqués, déclenchant une vague de faillites des petits opérateurs génératrice d'une inévitable colère sociale. Au début des années 2000, les pouvoirs publics ont donc tenté de trouver une solution pour « redonner du futur au présent » du secteur dans la région, tout en maîtrisant le développement et en s'assurant de la maximisation de l'impact social afin de créer suffisamment d'emplois.

C'est ainsi que la technique de pêche dite RSW¹⁶ - Refrigerated Sea Water - Réfrigéré à l'Eau de Mer - a fait son apparition à partir de 2004, afin d'apporter une réponse pragmatique à cette problématique urgente.

La technique de pêche RSW au Maroc a donc émergé en réponse à la crise du poulpe, résultant de la surexploitation et du manque de régulation, ainsi qu'à l'opportunité d'un stock de petits pélagiques considéré comme faiblement exploité. En janvier 2004, un opérateur national a

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Raki, M., & Belkhaoui, A. (2002). Les revenus de la pêche artisanale dans la province de Dakhla (Sud du Maroc).

¹⁴ Ibid. Du Sahara Occidental - L'autonomie Comme Solution Unique Au Conflit, P. E. (n.d.).

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Le RSW est une méthode de conservation utilisée principalement dans la pêche industrielle. Elle consiste à conserver le poisson fraîchement pêché dans des cuves contenant de l'eau de mer réfrigérée à une température précise, généralement proche de 0 °C..

été créé, initialement détenu par des armateurs spécialisés dans les céphalopodes, afin de reconverter cinq navires vers la pêche pélagique, considérée comme un secteur à fort potentiel de développement. Jusqu'alors, cette activité était principalement exercée par des navires côtiers déchargeant leurs prises à Agadir ou à Laâyoune, ou par de grands bateaux-congélateurs battant pavillon russe ou néerlandais, qui ne génèrent que peu de valeur ajoutée pour le pays et ne procédaient à aucune transformation de leurs captures sur le territoire marocain.

Pour que la reconversion soit approuvée par les autorités marocaines, ce premier opérateur a été tenu de démontrer à l'administration que cette initiative contribuerait principalement à la réduction de la flotte céphalopodière tout en exploitant durablement le stock de petits pélagiques. Ce stock, doté d'un fort potentiel de développement, était jusqu'alors exploité par des navires-congélateurs étrangers, sans retombées significatives pour l'économie marocaine. De leur côté, les navires de pêche côtière étaient limités par une capacité de réception à terre d'environ 300 000 tonnes, destinées à la conserve, alors que le stock disponible dépassait un million de tonnes. La solution préconisée consistait à développer des capacités de pêche et de réception à terre à proximité des zones de pêche, afin de préserver la qualité des prises.

L'État poursuivait ainsi un double objectif : réduire la pression sur la pêcherie céphalopodière et promouvoir le développement de la région de Dakhla. Le défi résidait dans la mise en place d'un processus intégrant la pêche en frais et la valorisation à terre. Cependant, cette option de reconversion, initialement proposée à plusieurs

armateurs spécialisés dans les céphalopodes, n'a suscité que peu d'intérêt au début. Cela s'expliquait notamment par l'absence de modèle éprouvé à l'échelle internationale permettant de valider cette approche. Par ailleurs, la nécessité de pouvoir réceptionner les grands navires de pêche constituait un obstacle, le port d'Agadir étant le seul adapté. Toutefois, la distance entre ce port et la zone de pêche rendait impossible le débarquement de prises de qualité tout en maintenant une rentabilité minimale. Par conséquent, le débarquement à proximité des zones de pêche s'est imposé comme une solution incontournable.

Le développement de Dakhla résulte donc d'un enchaînement de circonstances favorables, marqué par une découverte quasi fortuite des coordonnées d'un chenal autrefois exploité par les Espagnols permettant l'accès au quai. Ce dernier a été dragué par l'Agence Nationale des Ports, ouvrant la voie à l'industrialisation de la région et libérant le formidable potentiel halieutique de la zone.

Les premières expériences menées par cet opérateur pionnier se sont toutefois avérées particulièrement difficiles. En 2004, bien que la reconversion de cinq navires céphalopodiers ait été approuvée, seuls deux ont pu être opérationnels. L'entreprise a dû surmonter de nombreux obstacles liés aux processus de débarquement et de valorisation de la sardine. Ces débuts chaotiques, marqués par quatre années d'expérimentation, ont vu cet opérateur rester le seul acteur dans ce domaine au Maroc. L'État a soutenu cette initiative avec un intérêt et une bienveillance significative, ce qui a permis d'encourager d'autres reconversions et d'initier



une gestion rationnelle des ressources. Par ailleurs, cette stratégie poursuivait également un objectif politique: développer des activités économiques durables et rompre avec une exploitation opportuniste des ressources naturelles.

Jusqu'alors, l'exploitation du poulpe, bien qu'importante, n'avait pas favorisé la sédentarisation des populations locales. Cette pêche s'était progressivement transformée en une activité saisonnière, marquée par des pics de production qui alternent avec des périodes d'arrêt biologique de plus en plus longues, conséquence de la surexploitation et d'un manque de contrôle des captures. L'introduction de la technologie RSW a permis un changement significatif. Pour la première fois, la sardine a été pêchée à une échelle industrielle et déchargée en frais. Ce processus de capture et de valorisation, initialement conçu pour des espèces plus résistantes comme le hareng ou le maquereau, a été adapté à la sardine par des opérateurs marocains qui ont adapté des techniques utilisées au large de l'Irlande ou de la Norvège. Auparavant, le produit de la pêche était soit capturé et débarqué en frais par une flotte côtière, ou alors pêché et congelé à bord par des navires congélateurs étrangers. Ceci a donc constitué la première rupture-innovation dans l'utilisation de cette technique jusqu'alors réservée aux flottes européennes qui a été rendue possible par l'adaptation aux caractéristiques de la sardine présente dans les eaux marocaines.

Ainsi, le débarquement en frais par les navires RSW a favorisé non seulement la nationalisation et le transfert de la valeur ajoutée, mais surtout la structuration du tissu économique de Dakhla. À l'origine limité à quelques mécaniciens, électriciens et frigoristes chargés de la maintenance d'infrastructures élémentaires, ce dernier a connu un développement remarquable. Conformément au principe selon lequel «la fonction crée l'organe», l'existence des navires RSW a permis l'émergence d'un écosystème diversifié, intégrant une large gamme d'expertises techniques, allant du froid à l'automatisme, renforçant progressivement

l'ensemble de la chaîne de valeur. Peu à peu, de façon presque emblématique, les premiers capitaines de navires norvégiens ou suédois ont laissé la place à des marins marocains, produisant la seconde rupture-innovation dans le secteur.

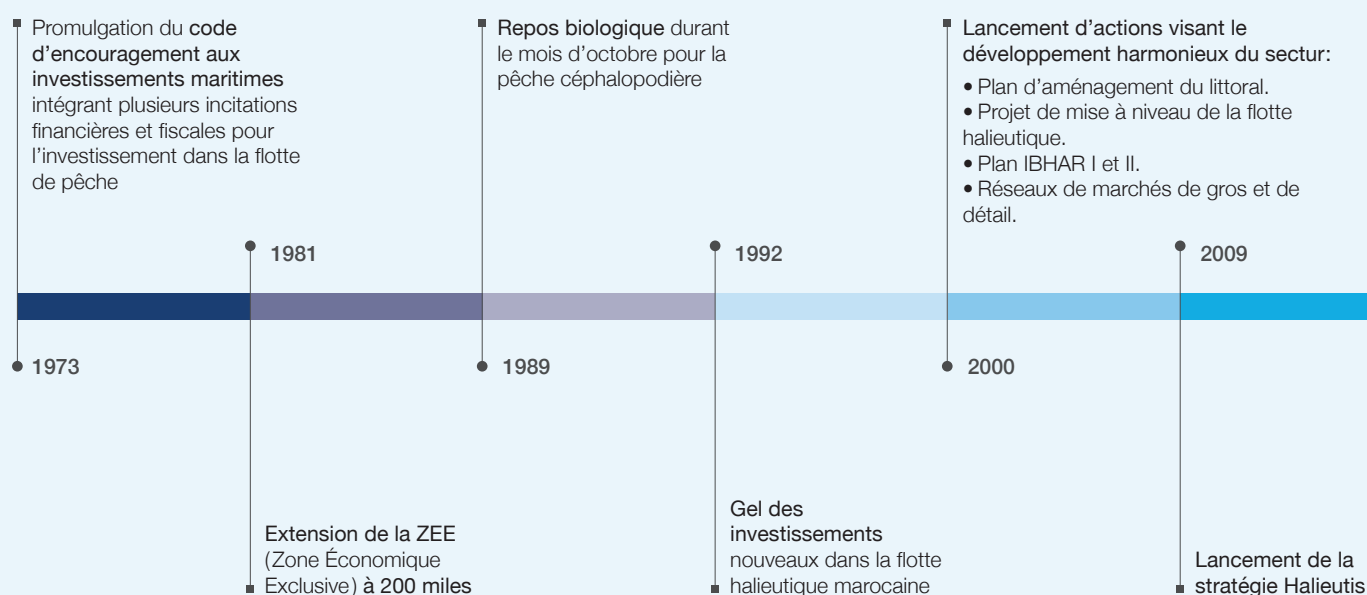
De surcroît, les navires RSW, grâce à leur capacité à pêcher au large et en profondeur, ont mis au point des techniques leur permettant de rester opérationnels tout au long de l'année. Contrairement aux bateaux - senneurs¹⁷, dont l'activité est limitée à cinq à six mois par an en raison des conditions spécifiques de l'Atlantique, les RSW maintiennent leurs opérations durant douze mois consécutifs. Cet avantage concurrentiel a favorisé la création d'emplois durables et stables, qui constituent aujourd'hui non seulement le socle de la croissance démographique de Dakhla, mais également la main-d'œuvre essentielle qui a permis l'émergence et la consolidation de son écosystème industriel.

De manière globale, les navires RSW ont largement contribué à la transformation sociologique de la ville de Dakhla, qui, à l'origine, en dehors de la population locale, n'était habitée sur un mode sédentaire que par des fonctionnaires et des militaires. Aujourd'hui, la ville de Dakhla bénéficie d'une structure de l'emploi plus équilibrée, caractérisée par une part significative d'emplois industriels intégrant une forte valeur ajoutée en matière grise et en capital humain, contrastant avec d'autres secteurs se limitant souvent à la création d'une main-d'œuvre de subsistance. Cette dynamique a permis à la ville d'améliorer son indice de développement humain, passant de 0,6 à 0,8. L'explication est claire: par l'intégration de davantage de technologie et d'expertise, les navires qui recourent à la technique RSW ont favorisé une montée en gamme de la chaîne de valeur, ce qui a multiplié la valeur ajoutée du poisson frais et a contribué significativement à l'augmentation de l'indice de capital humain.

Une étude réalisée en 2021 par le cabinet Grant Thornton met en lumière la structuration avancée de la flotte opérant à Dakhla, portée

¹⁷ La pêche à la senne consiste à encercler un banc de poissons avec un grand filet. Le bateau senneur referme ensuite la base du filet pour piéger le banc. Enfin, on remonte la senne afin de récupérer les poissons en grande quantité.

FIGURE 1 | Historique des principales politiques publiques menées dans le secteur des pêches maritimes¹⁸



par les entreprises leaders de l'industrie de la pêche dans la région¹⁹. Ces acteurs occupent une position clé sur l'ensemble de la chaîne de valeur halieutique, avec une flotte composée de 32 navires dédiés aux petits pélagiques, soutenue par plus de 40 unités de transformation installées dans la région. Cette organisation intégrée permet d'assurer une capture annuelle significative d'environ 400 000 tonnes de poissons, soit près de 30% de la production nationale.

L'orientation stratégique des captures vers une valorisation optimisée constitue un atout majeur pour l'économie locale. En 2020, cette activité a généré plus de 3,6 milliards de dirhams, ce qui témoigne de la capacité des industriels de Dakhla à transformer les ressources halieutiques en richesse économique. Cette dynamique repose également sur un effort continu d'investissement, porté notamment par les entreprises qui ont injecté près de 3 milliards de dirhams dans la région pour moderniser leurs infrastructures et développer les capacités de transformation.

La flotte opérant à Dakhla, soutenue par un réseau industriel performant, illustre la transition réussie vers un modèle d'exploitation durable et à forte valeur ajoutée, qui contribue non seulement au développement de la région mais, également à la compétitivité du Maroc sur les marchés halieutiques internationaux. Cette organisation structurée a permis de répondre efficacement aux enjeux de gestion des ressources tout en renforçant l'impact socio-économique des activités halieutiques sur les provinces sahariennes.

Portée depuis plusieurs décennies par les pouvoirs publics marocains, la stratégie de nationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques au large du Royaume a été renforcée par une stratégie sectorielle ad hoc, baptisée « Halieutis » et lancée officiellement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2009. Ce plan, prévu sur une base pluriannuelle 2009-2020, prévoyait une modernisation complète de l'écosystème artisanal et industriel de la pêche pour répondre aux objectifs de développement durable. L'ambition de ce plan est de bâtir un secteur écologiquement responsable,

¹⁸ Nejar N. (12/2020). Le secteur marocain des pêches et de l'aquaculture : Tendances structurelles, enjeux et leviers de développement. Direction des Études et des Prévisions Financières. Ministère de l'Économie et des Finances. Royaume du Maroc. [Lien](#)
¹⁹ Grant Thornton, Ibid.



socialement acceptable et économiquement viable²⁰.

Plus spécifiquement, le plan Halieutis est articulé autour de trois axes²¹:

- La durabilité, incluant la protection et la pérennité des espèces et une meilleure viabilité sur les évolutions de la ressource, engendrée par l'imposition de pratiques de pêche plus responsables ;
- La performance, en assurant la qualité optimale des produits pêchés et leur mise en valeur locale pour accroître la rentabilité du secteur ;
- La compétitivité, permise par des garanties sur la disponibilité et la régularité de la ressource et la conquête progressive de parts de marché à l'échelle internationale.

La structuration du secteur économique de la pêche, condition nécessaire pour répondre à ces trois axes, est donc fondée sur l'émergence d'acteurs industriels intégrés, actifs aussi bien dans la capture que dans la valorisation de la ressource, à différents niveaux de la chaîne de valeur. Dans les faits, cette stratégie a entraîné la

concentration des acteurs de la pêche hauturière et leur développement capacitaire, avec 457 navires recensés en 2020, lors de l'évaluation des effets du plan Halieutis²².

Ainsi, parmi les 16 projets phares promus par le plan Halieutis, le développement d'un nouveau port dans les Provinces du Sud du Royaume est essentiellement motivé par la nécessité de développer la pêche RSW pour une exploitation optimale de la ressource du stock C, au large de la région de Dakhla. Le plan prévoyait d'accueillir entre 60 et 120 navires RSW sur la zone pour l'exploitation de jusqu'à 1 million de tonnes de petits pélagiques, et la création de 27 500 emplois locaux, directs ou indirects²³.

La flotte RSW marocaine, aujourd'hui limitée à 32 bateaux dans la région de Dakhla Oued Eddahab (Stock C), a permis de placer et de renforcer les pêcheries du Royaume aux meilleurs standards de capture et de conservation internationaux et renforce indubitablement la compétitivité, la durabilité et la performance du secteur, conformément à la vision promue par la stratégie Halieutis²⁴.

²⁰ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (2009). La stratégie Halieutis : le cadre de référence pour le développement du secteur de la pêche maritime à l'horizon 2020. Royaume du Maroc. [Lien](#).

²¹ Ibid.

²² Halim H. (04/11/2020). Accompagnement média d'un projet national : le cas du "plan Halieutis" au Maroc. COMHAFAT. [Lien](#).

²³ Lazraq S. (2009). Halieutis. Stratégie de développement de la compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Royaume du Maroc. [Lien](#).

²⁴ Semlali M. (06-07/12/2017). Conservation et transformation des produits de la pêche. COMHAFAT. [Lien](#).

La mise en place progressive d'une économie bleue souveraine inscrite dans les ODD et l'impératif d'inclusion sociale

La conception du secteur de la pêche par les autorités africaines, et plus particulièrement marocaines, inclut une dimension géopolitique indéniable, particulièrement au sein de la façade atlantique africaine. La région a en effet connu depuis la décolonisation initiée au milieu du XX^e siècle des périodes plus ou moins intenses d'instabilité politique, avec comme cas emblématique le mouvement séparatiste du Front Polisario soutenu par l'Algérie contestant la souveraineté marocaine sur ses provinces sahariennes.

Ces tensions politiques et diplomatiques post-décolonisation espagnole ont émergé à une époque - les années 1970 et 1980 - où le développement de l'activité économique de la région devenait un enjeu majeur pour la sédentarisation de populations auparavant nomades afin de leur permettre d'accéder à la scolarisation, au logement, ainsi qu'aux soins de santé. Dans ce contexte, il est important de remarquer la concomitance entre le déploiement de l'autorité marocaine sur les Provinces du Sud et le développement d'une activité de pêche céphalopodière particulièrement bénéfique pour les opérateurs locaux²⁵. Ainsi, au cours des années 1990, le développement économique des Provinces du Sud est en grande partie lié au développement d'opérateurs spécialisés dans la pêche hauturière, qui, sous l'égide des autorités marocaines, a favorisé l'intégration d'acteur économiques locaux, réunis au sein de l'Association des Industriels des Produits de la Mer d'Oued Eddahab (AIPMOD)²⁶.

Dès lors, la politique marocaine de régulation des pêcheries est en partie liée à un processus positif de gestion territoriale des Provinces du Sud en favorisant leur développement. Ainsi, si les usines de congélation de poulpe à Dakhla sont passées de 4 à 80 unités entre 1995 et 2003, cette évolution est en grande partie liée à des facilités accordées par les institutions financières

marocaines et les autorités publiques, locales et centrales²⁷. A titre d'exemple, les industriels de la pêche ont bénéficié durant cette période de crédits bancaires avantageux de la part de la Banque Centrale Populaire, dont le capital est détenu majoritairement par l'État marocain²⁸.

L'opportunité économique offerte par l'économie bleue dans les Provinces du Sud constitue un enjeu stratégique pour le développement de la région et la fixation des populations. C'est cette volonté politique de structuration du secteur halieutique qui explique en partie son développement rapide et durable. De fait, depuis la décolonisation puis la stabilisation des Provinces du Sud marocaines il y a cinq décennies, la région s'est peu à peu imposée comme un modèle de développement fondé sur une valorisation efficace et durable des ressources de l'économie bleue.

Les chiffres attestent de l'impact socio-économique indéniable de l'économie bleue sur la région de Dakhla. À eux seuls, les 13 groupes d'opérateurs et industriels réunis au sein de la COMAIP²⁹ basée à Dakhla sont responsables de la création de 700 emplois directs dans la capture, 12 880 emplois directs dans la transformation et la valorisation des produits pêchés, ainsi que de plus de 40 000 emplois indirects dans la région de Dakhla. Les 13 groupes avec 25 entreprises en question représentent ainsi une part significative de l'emploi local, évaluée à plus de 40% des actifs de la région en 2024. Il est par ailleurs à noter un impact particulièrement significatif sur l'emploi des catégories de population les plus vulnérables, qu'il s'agisse de la population migrante ou des femmes. À titre d'exemple, environ 60% des emplois directs dans ces entreprises sont occupés par des femmes, renforçant leur autonomie et leur sécurité économique dans la région.

²⁵ Veguilla V. (2011). Le Sahara sous l'angle de la politique de la pêche. Le cas de Dakhla. Confluences Méditerranée, N°78(3). [Lien](#).

²⁶ Veguilla V. (2011). Politiques du poulpe à Dakhla. Action publique, ressources naturelles et dynamiques sociales. Université de Provence. [Lien](#).

²⁷ Veguilla V. (2011). Le Sahara sous l'angle de la politique de la pêche. Le cas de Dakhla. Confluences Méditerranée, N°78(3). [Lien](#).

²⁸ Ibid.

²⁹ Confédération Marocaine des Armateurs Industriels de la Pêche Pélagique. www.comaip.ma

Au-delà de l'impact direct des acteurs industriels de la pêche sur les paramètres sociaux régionaux, la filière contribue au développement d'un tissu économique local, créant une véritable économie bleue à l'échelle de Dakhla. Une part significative des fournisseurs des entreprises halieutiques provient de la région de Dakhla Oued-Eddahab, renforçant ainsi la résilience économique locale et limitant la dépendance vis-à-vis de grands groupes externes. Par exemple, plus de 50% des captures halieutiques sont directement valorisées dans la région, témoignant de l'importance des infrastructures locales dans la chaîne de valeur.

Plus que de simples exploitants de la manne engendrée par les ressources halieutiques, les opérateurs de la pêche dans la région de Dakhla font office de catalyseurs-coordonateurs d'une économie bleue résiliente et socialement équitable au bénéfice de la population locale.

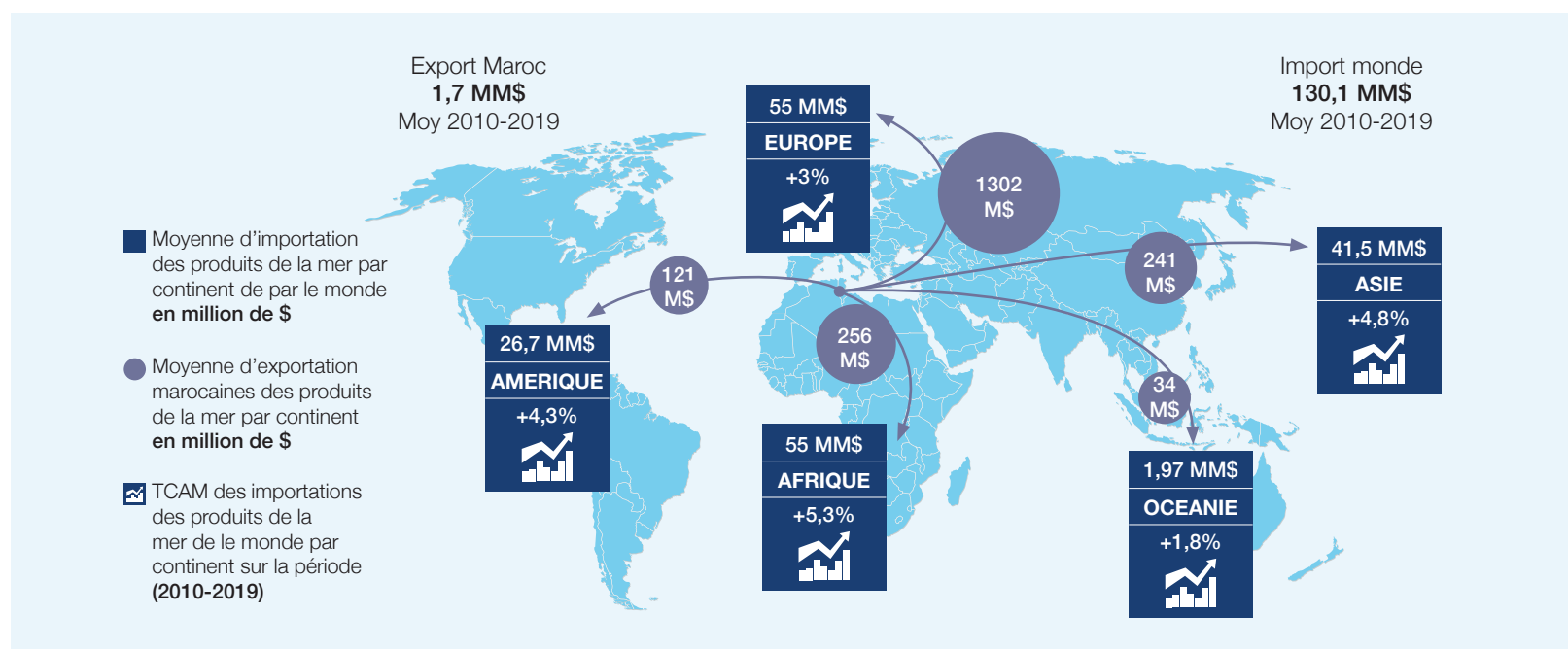
Outre ses impacts locaux incontestables, l'économie bleue contribue directement à renforcer l'attractivité et la compétitivité

des Provinces du Sud à l'échelle nationale et internationale. Et ce, conformément aux ambitions et recommandations formulées par le plan Halieutis en 2009.

De manière générale, l'économie bleue constitue aussi l'un des moteurs du commerce extérieur marocain, elle représente près de 45% des exportations agroalimentaires du Royaume³⁰. À titre d'exemple, une unité de transformation installée dans la région, employant aujourd'hui plus de 2000 personnes, exporte ses produits finis dans plus de 64 pays, particulièrement vers l'Europe et l'Afrique subsaharienne³¹. Dans le cas spécifique de la pêche RSW dans les Provinces du Sud, 77% du chiffre d'affaires des entreprises est réalisé à l'export, représentant 13% des exportations halieutiques du Maroc³², soit l'équivalent de 2,8 milliards de dirhams de produits finis exportés³³.

Ces résultats témoignent du rôle clé de l'économie bleue dans le rayonnement économique du Maroc et en particulier dans celui des Provinces du Sud.

FIGURE 2 Répartition des importations mondiales et des exportations marocaines de produits de la mer par continent³⁴



³⁰ Nejar N. (12/2020). Le secteur marocain des pêches et de l'aquaculture : tendances structurelles, enjeux et leviers de développement. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc. [Lien](#).

³¹ Food Magazine (2016). King Pélagique. Portrait d'une étoile montante dans l'industrie du poisson. N°84. [Lien](#).

³² Grant Thornton, Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ Nejar N. (12/2020). Le secteur marocain des pêches et de l'aquaculture : Tendances structurelles, enjeux et leviers de développement. Direction des Études et des Prévisions Financières. Ministère de l'Économie et des Finances. Royaume du Maroc. [Lien](#)



Au niveau de sa projection internationale, l'économie bleue a attiré depuis plusieurs années des investissements massifs issus d'acteurs étrangers dans les Provinces du Sud. Ainsi, dès les années 2000, à titre d'illustration, certaines entreprises étrangères ont opté pour des investissements massifs pour le développement de leurs capacités de capture et de valorisation au sein des Provinces du Sud, allant souvent jusqu'à créer des succursales spécifiquement marocaines³⁵. Au total, les investissements consentis par les acteurs industriels marocains et internationaux à Dakhla sont évalués à

quelque 3 milliards de dirhams en 2021³⁶, chiffre qui devrait continuer de progresser du fait des nouvelles perspectives engendrées par le rapprochement diplomatique entre plusieurs puissances halieutiques européennes et le Royaume du Maroc.

La combinaison de cet ensemble d'éléments - vitalité de l'économie bleue, transfert de savoir-faire et investissements mixtes - est à l'origine de la création d'un pôle de croissance et de prospérité à l'échelle de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab.

³⁵ Sjøvik (2024). Our history. [Lien](#).

³⁶ Grant Thornton, *Ibid*.

2

Le Maroc face aux défis de la surpêche et du changement climatique : des avancées notables mais des efforts additionnels à consentir

2.1

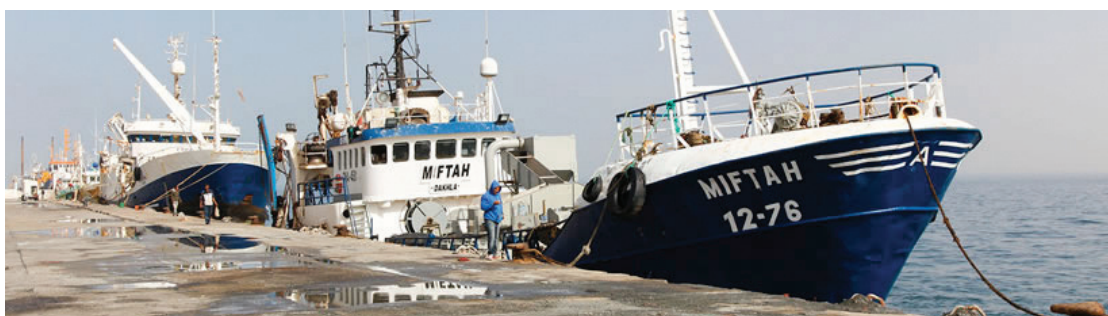
La façade atlantique marocaine, un modèle économique et un équilibre écologique menacés par la combinaison du changement climatique et de la surpêche

Le changement climatique affecte directement la façade atlantique marocaine. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la température moyenne au Maroc a augmenté de 1 à 2°C entre 1901 et 2012, avec une accélération notable depuis 1990. Au cours des 30 dernières années, l'augmentation des températures a été nettement plus rapide que la moyenne mondiale, atteignant +0,42°C par décennie depuis 1990, contre une moyenne de +0,28°C par décennie sur l'ensemble des continents³⁷.

Cette hausse des températures entraîne une modification des écosystèmes marins, affectant la distribution et la reproduction des espèces. De plus, l'élévation du niveau de la mer, estimée à

environ 3 mm par an, menace les zones côtières, augmentant les risques d'érosion et d'inondation. Enfin et surtout, elle s'accompagne d'une hausse des températures marines, dont les implications sont considérables pour la pêche maritime.

Plus précisément, la variabilité des ressources pélagiques en Afrique de l'Ouest est liée à un phénomène de migration du stock halieutique vers l'Atlantique Nord en raison du réchauffement des eaux au large de l'Afrique de l'Ouest³⁸. Les scientifiques remarquent ainsi depuis plusieurs années un changement dans la localisation, mais aussi dans le comportement des poissons, qui modifient leurs trajectoires pour survivre face à l'évolution de leurs conditions de vie. Et les scientifiques de conclure que le couloir migratoire



³⁷ Woillez M-N (2019). Revue de littérature sur le changement climatique au Maroc: observations, projections et impacts. Papiers de recherche 1-33 [Lien](#)

³⁸ Togbé K. (06/08/2024). La migration des poissons affaiblit la filière pêche en Afrique de l'Ouest. *Sci Dev Net*. [Lien](#)

vers le Nord de l'Atlantique s'est grandement intensifié ces dernières années³⁹.

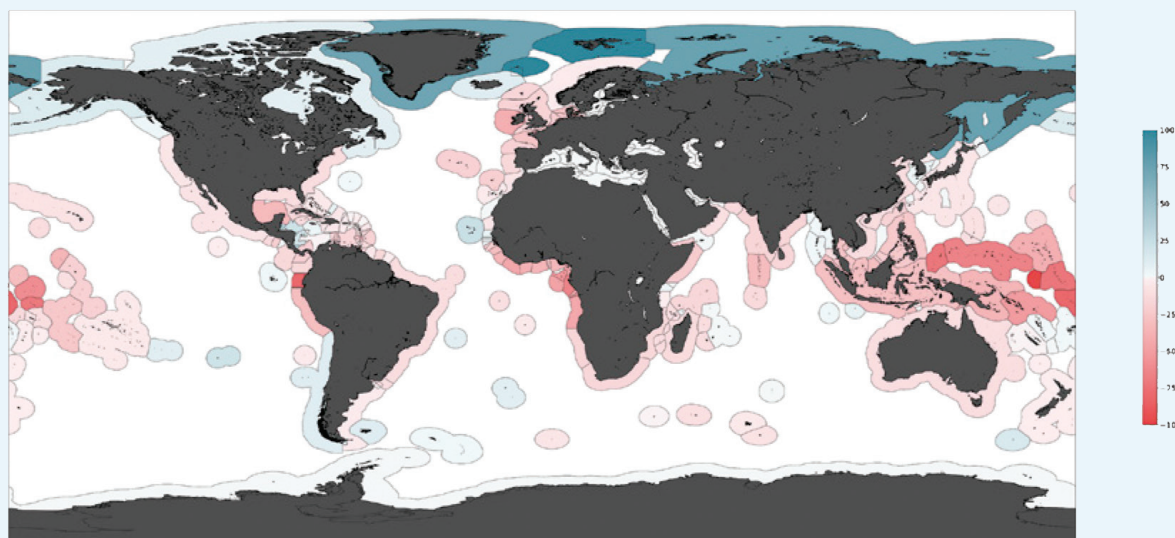
Par ailleurs, le changement climatique a pour effet de modifier les écosystèmes dans lesquels évoluent communément les poissons pélagiques. À titre d'exemple, les écosystèmes de mangrove et d'herbiers marins, zones d'alimentation privilégiée pour ces poissons, sont menacés⁴⁰. Ces éléments expliquent une évolution des comportements et des lieux de vie des espèces pélagiques. Pour cela, les stratégies de pêche doivent s'adapter à cette réalité pour maintenir les activités de la pêche sans compromettre les écosystèmes ni la pérennité de la ressource. Sur le plan économique, les communautés côtières, dont les moyens de subsistance dépendent largement de la pêche, subissent une baisse des revenus et une précarité croissante.

de la Pêche maritime⁴². Toutefois, cette richesse est mise en péril par l'exploitation excessive des ressources marines.

Certaines espèces, comme la sardine, ont vu leurs populations décliner à une vitesse préoccupante. Selon un rapport de la FAO (2020), environ 48% des stocks de poissons dans l'Atlantique Centre-Est sont surexploités, une situation qui touche directement les espèces que sont la sardine, le poulpe et le merlu. La surexploitation résulte notamment de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui échappe au contrôle des autorités.

Les conséquences de la surpêche sont à la fois écologiques et socio-économiques. Elle provoque une réduction alarmante de la biodiversité marine, avec des impacts en cascade sur les écosystèmes. Pour adresser ces

FIGURE 3 | Variations prévues du potentiel de capture halieutique maximal (%) d'ici 2050 dans les projections du Modèle de bioclimat dynamique⁴¹



La surpêche constitue une autre menace majeure pour les ressources halieutiques marocaines, en particulier sur la façade atlantique, qui représente environ 78% des captures nationales. Le Maroc est l'un des principaux producteurs mondiaux de poisson, avec une production annuelle dépassant 1,4 million de tonnes en 2020, selon le ministère

ces défis, le Plan Halieutis, lancé en 2009, visait à instaurer une gestion durable des ressources marines, notamment par la création de quotas, l'instauration de périodes de repos biologique et le renforcement de la surveillance. Toutefois, l'efficacité de ces mesures se heurte à certaines difficultés.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ FAO (2018). Impacts du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture. Résumé du document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n°627. Organisation des Nations Unies. [Lien](#)

⁴² Rapport de la FAO (2020) : la situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture, vers une transformation bleue [Lien](#)

Des efforts consentis par l'État aménageur pour surmonter les défis mais une confiance à restaurer entre les parties prenantes

Face à la dégradation des ressources halieutiques, attribuable à la fois aux impacts des changements climatiques sur les écosystèmes marins et à la surexploitation des ressources, notamment par la pêche illicite, le Maroc a déployé des efforts significatifs pour préserver et gérer durablement ses richesses maritimes. Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte mondial de prise de conscience croissante sur l'urgence de protection des milieux marins, avec un accent particulier mis sur la durabilité.

Lancé par les autorités marocaines en 2009, le Plan Halieutis constitue le cadre stratégique de référence pour répondre à ces défis⁴³. En plaçant la durabilité des ressources halieutiques au cœur de ses priorités, cette stratégie ambitionne d'assurer une exploitation raisonnée et pérenne des ressources marines, en fixant notamment pour objectif d'atteindre un taux de durabilité de 95% sur les captures. Grâce à cette vision, le Maroc s'aligne sur les objectifs internationaux en matière de gestion durable des pêches.

Le Maroc a également procédé au renforcement de son arsenal juridique, destiné à encadrer les activités de pêche et à protéger les ressources marines, à travers l'adoption de la loi 15-12 relative à la prévention et à la lutte contre la Pêche INN⁴⁴. Ce cadre législatif s'accompagne de dispositifs opérationnels innovants, dont le Système de Contrôle et de Surveillance (SCS), qui assure un suivi rigoureux des activités de pêche⁴⁵. À cela s'ajoute un système de traçabilité des captures, garantissant une identification précise des produits halieutiques tout au long de leur chaîne de valeur, depuis leur extraction jusqu'à leur commercialisation.

Pour coordonner et optimiser ces efforts, le Royaume a aussi mis en place une Unité d'Appui à la Coordination du Contrôle (UACC), rattachée à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)⁴⁶. Cette unité joue

un rôle central dans la gestion, le suivi et le respect des lois et réglementations en matière de conservation des ressources halieutiques. Elle supervise notamment le fonctionnement du Centre national de surveillance des navires de pêche, garantissant un contrôle efficace des activités en mer et une lutte proactive contre les pratiques illicites.

Toutefois, L'État aménageur est investi d'une mission complexe: celle de garantir une gestion durable, équitable et optimale des ressources halieutiques. Ces ressources, vitales pour les écosystèmes marins et les communautés humaines qui en dépendent, nécessitent une approche équilibrée qui intègre des considérations économiques, sociales et environnementales. Dans un contexte de pressions croissantes, notamment dues au changement climatique, à la surpêche et à la pollution, l'État joue donc un rôle stratégique pour orchestrer les intérêts souvent divergents des parties prenantes.

D'un côté, il est impératif de soutenir le dynamisme socio-économique des régions côtières. Ces dernières représentent non seulement des pôles de production halieutique, mais également des écosystèmes économiques où se croisent pêche artisanale, aquaculture, transport maritime, et tourisme. Les politiques publiques doivent ici concilier deux objectifs: préserver les moyens de subsistance des petits pêcheurs, souvent vulnérables, tout en garantissant la compétitivité des acteurs industriels, moteurs des exportations et de l'emploi dans le secteur. La Banque Mondiale souligne d'ailleurs que les chaînes de valeur halieutiques, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent multiplier les revenus locaux tout en réduisant la pauvreté⁴⁷.

D'un autre côté, la préservation écologique des écosystèmes marins reste une priorité absolue. Selon un rapport de la FAO, 33% des stocks halieutiques mondiaux sont exploités à un niveau

⁴³ Stratégie Halieutis - Secteur Halieutique Marocain. ANDA. (22/05/2024). [Lien](#).

⁴⁴ Loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime. [Lien](#).

⁴⁵ Département de la pêche maritime - Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - Lutte contre la pêche INN. (n.d.). [Lien](#).

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Banque Mondiale, CP du 14 février 2017 : En réduisant la pression sur les océans, le secteur de la pêche pourrait générer 83 milliards de dollars de gains supplémentaires [lien](#)



non durable. Au Maroc, bien que les efforts de conservation aient permis des avancées significatives, notamment à travers les plans d'aménagement de pêche, les écosystèmes côtiers continuent de faire face à des pressions critiques. La prise de décision doit donc s'appuyer sur des données scientifiques robustes et privilégier des mécanismes de gestion adaptative capables de répondre aux fluctuations des écosystèmes.

L'INRH, un pilier de la gestion scientifique sous le feu des attentes

Au Maroc, l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH)⁴⁸ est reconnu comme l'un des acteurs centraux dans la gestion des ressources marines. En tant que gardien du temple de la recherche scientifique dans ce domaine, il est à la fois le producteur de données critiques pour l'élaboration des politiques publiques et un interlocuteur privilégié des comités de suivi. Cependant, cette position centrale l'expose naturellement aux critiques, en particulier de la part des opérateurs économiques qui jugent parfois ses conclusions trop prudentes ou

conservatrices. De fait, l'INRH privilégie le partage de ses données avec les membres des comités de suivi, une approche qui vise à éviter toute politisation de ses résultats et dans un souci de laisser à l'Etat-aménageur la lourde tâche de faire les arbitrages nécessaires entre impératifs socio-économiques et données scientifiques. Cette décision s'inscrit dans une volonté de garantir l'intégrité scientifique de ses analyses, mais suscite des incompréhensions de la part de certains professionnels.

Pour répondre à l'exigence de fluidité des données et renforcer l'interaction proactive avec les professionnels, l'INRH a tout d'abord lancé le programme de "pêche sentinelle", qui consiste à intégrer les bateaux des pêcheurs dans le processus de collecte de data et leur transmission à l'INRH dans un cadre bénévole. La deuxième initiative structurante est la mise en place d'un observatoire halieutique marocain (www.ohm.ma) qui regroupe l'ensemble des données océanographiques, environnementales et halieutiques validées et mises à jour hebdomadairement par l'INRH et mises à dispositions à l'ensemble des partenaires.

⁴⁸ L'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) du Maroc est un établissement public dédié à la recherche scientifique dans le domaine des ressources marines. Il appuie les politiques publiques en fournissant des données et des recommandations pour une gestion durable des écosystèmes halieutiques. (<https://www.inrh.ma/>)

Dans ce cadre, l'INRH continue de jouer un rôle fondamental en tant que source de recommandations fiables pour les décideurs et les gestionnaires. La mise en place récente de partenariats régionaux, la conduite des prospections scientifiques pour le compte des pays sub-sahariens et la coopération avec les nombreuses institutions internationales, témoignent de sa capacité à intégrer des expertises extérieures pour renforcer ses travaux. Malgré cela, l'INRH a souvent été mis sous pression par des professionnels qui réclament un accès accru aux données, notamment les relevés bruts. À terme, l'exploitation des outils mis en place par l'INRH pourrait répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

De surcroît, entre 2021 et 2024, l'absence d'un ministère dédié a contribué à ralentir les efforts de concertation entre les différentes parties prenantes. Ce contexte a limité la capacité de l'État à arbitrer les tensions croissantes entre acteurs industriels, petits pêcheurs et ONG environnementales. Cependant, la nomination de Mme Zakia Driouch comme secrétaire d'État chargée du secteur halieutique, lors du remaniement ministériel du 23 octobre 2024, marque un tournant important. Forte d'une longue carrière dans le domaine, Mme Driouch incarne une figure de consensus capable de jongler avec des intérêts souvent divergents, aux confluences du politique, de l'économique, de l'industriel, ainsi que du diplomatique. Sous son impulsion, une nouvelle dynamique de concertation a vu le jour qui ouvre un cadre propice à un dialogue apaisé et constructif dès le dernier trimestre de 2024.

Les tensions entre pêcheurs artisanaux et opérateurs industriels illustrent d'autres défis auxquels l'État doit faire face. Les petits pêcheurs, confrontés à une raréfaction des ressources dans les zones côtières traditionnelles, revendiquent un accès élargi aux zones de pêche plus éloignées. Cette quête d'espace, bien que motivée par des besoins légitimes de subsistance, entre en conflit avec les impératifs de durabilité imposés par les autorités publiques, mais aussi avec les intérêts des grandes entreprises maritimes. Ces dernières, équipées de technologies avancées, exploitent des zones profondes et éloignées, estimant que toute concession pourrait affaiblir leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Face à cette situation, l'État s'efforce de maintenir un équilibre délicat. Les consultations récentes, appuyées par les données scientifiques de l'INRH,



ont permis de développer des mécanismes d'arbitrage plus inclusifs, inspirés des meilleures pratiques internationales. Par exemple, le modèle norvégien de quotas individuels transférables (ITQ) est souvent cité comme une référence en matière de gestion équitable et durable des stocks halieutiques (OCDE, 2019). Si une adaptation locale de ces mécanismes pouvait apaiser les tensions au Maroc, elle nécessiterait un effort de communication important pour en garantir l'acceptation par les communautés concernées.

Restaurer la confiance : un défi collectif

La restauration d'une confiance durable entre l'État-aménageur et les parties prenantes repose sur plusieurs piliers. D'abord, la transparence des données scientifiques doit être perçue non comme une contrainte, mais comme un levier de collaboration. Ensuite, les initiatives de partenariats public-privé (PPP), longtemps perçues comme conflictuelles, pourraient devenir des catalyseurs d'innovation et de modernisation. Enfin, le rôle de l'État en tant qu'arbitre impartial doit être renforcé par des mécanismes institutionnels robustes et une vision à long terme.

En résumé, le Maroc dispose des ressources humaines, scientifiques et politiques nécessaires pour relever ces défis. Cependant, la réussite de cette transition dépendra de la capacité de l'État à orchestrer un dialogue permanent entre des acteurs aux intérêts divergents, tout en restant fidèle à une gestion rigoureuse et durable des ressources halieutiques.

Défis et Enjeux des Décisions de la CJUE pour le Partenariat Halieutique Euro-Marocain

Le 4 octobre 2024, la Cour de justice de l'Union Européenne (« CJUE ») a confirmé l'annulation de l'accord de pêche qui liait l'Union européenne au Royaume du Maroc jusqu'en juillet 2023⁴⁹, ainsi que celle de l'Accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche. Cette décision constitue un tournant dans les relations commerciales maroco-européennes et soulève un certain nombre de questionnements quant aux motivations, raisonnement et compétence de la Cour dans ce litige.

En effet, par sa décision, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt majeur dans le cadre d'un contentieux complexe autour des accords commerciaux entre l'Union européenne (UE) et le Maroc.

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un contentieux juridique intra-européen opposant la cour de justice de l'Union Européenne et la commission de l'UE pour lequel le Maroc n'est pas partie

prenante comme l'a rappelé le ministre des affaires étrangères Nasser Bourita lorsqu'il s'est exprimé sur le sujet⁵⁰. Le Front séparatiste du Polisario, soutenu par l'Algérie, a en effet introduit plusieurs recours visant à contester la validité des accords commerciaux conclus entre l'UE et le Maroc en soutenant que ces accords violaient le droit international, notamment en ce qu'ils incluent des ressources et des produits originaires du Sahara marocain, sans que les populations locales n'aient été consultées. Les arguments soulevés portaient également sur les impacts économiques de ces accords.

Historiquement, la CJUE avait déjà statué sur cette question dans des arrêts de 2016 et 2018. Elle avait alors validé les accords entre l'UE et le Maroc tout en précisant qu'ils ne pouvaient, en l'état, s'appliquer aux produits provenant du Sahara, faute d'un consentement explicite de sa population. En réaction, la Commission européenne et le Conseil avaient négocié des amendements visant à inclure explicitement cette région dans les accords.



⁴⁹ Affaires jointes C-779/21 P et C-799/21 P, Résumé de l'arrêt de la Cour (grande chambre) du 4 octobre 2024 [Lien](#)

⁵⁰ Accords commerciaux avec l'UE : le Maroc pas concerné par les décisions de la CJUE. Le Desk, 4 octobre 2024 [Lien](#)

Ces amendements ont conduit à une nouvelle vague de contestations juridiques. En 2021, le Tribunal de l'Union européenne a annulé ces actes.

Dans ce contexte, la Commission européenne et le Conseil ont interjeté appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 29 septembre 2021. Cet arrêt avait annulé la décision du Conseil du 28 janvier 2019, qui portait sur la conclusion de l'accord sous forme

d'échange de lettres entre l'UE et le Maroc. Cet accord modifiait les protocoles n°1 et n°4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes, leurs États membres, et le Royaume du Maroc. La décision à laquelle la CJUE a abouti en 2024 s'inscrit donc dans une série de contentieux juridiques qui reflètent la complexité de la question du Sahara marocain et ses implications sur les relations euro-marocaines⁵¹.

3.1

Étiquetage et règle d'origine : une inapplicabilité dans les faits ?

Parmi les contraintes introduites par cet arrêt, l'exigence d'un étiquetage spécifique pour les produits agricoles issus des Provinces du Sud marocaines, comme les melons et les tomates, se distingue. La CJUE exige désormais que ces produits mentionnent explicitement le « Sahara occidental » comme pays d'origine, excluant toute référence au Maroc⁵².

Cependant, cette exigence soulève une problématique complexe. Si la recevabilité du recours introduit par le Front Polisario a été acceptée par la CJUE, cette décision est sujette à controverse. La Cour a justifié cette recevabilité en considérant le Front Polisario comme un interlocuteur légitime dans le cadre du processus international sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies, visant à déterminer le statut futur du « Sahara occidental ». Pourtant, le Front Polisario n'a jamais été formellement reconnu comme un « mouvement de libération nationale » ni par les Nations unies, ni par l'Union Européenne, ni par ses États membres.

La mise en œuvre de cette disposition se heurte donc à une difficulté juridique fondamentale liée à la règle d'origine. Selon les accords internationaux, la délivrance des documents attestant l'origine des produits incombe exclusivement aux États souverains⁵³.

Par ailleurs, les « Directives sur la certification de l'origine » de l'Organisation mondiale des douanes précisent qu'un certificat d'origine doit être délivré par une autorité ou un organisme gouvernemental habilité, qui certifie le caractère originaire des marchandises conformément aux règles applicables.⁵⁴

Dans ce contexte, le Front Polisario ne dispose pas de la personnalité juridique requise pour émettre ces documents. En vertu du droit européen, notamment l'article 263⁵⁵ du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), seuls les États membres, le Parlement européen, le Conseil ou la Commission, ainsi que les personnes physiques ou morales directement et individuellement concernées,



⁵¹ Sarah Cassella, Accords commerciaux UE-Maroc : fin de la saga juridique?, 14 octobre 2024, [Lien](#)

⁵² Cour de Justice de l'Union Européenne (2024). "COMMUNIQUE DE PRESSE n° 170/24". [Lien](#)

⁵³ Organisation Mondiale des Douanes (2012). "Règles d'origine - Manuel". [Lien](#)

⁵⁴ Organisation mondiale des douanes, Directives sur la certification de l'origine, juillet 2014 (révisées en juin 2018). [Lien](#)

⁵⁵ Article 263 TFUE : « [...] Toute personne physique ou morale peut former, dans les conditions prévues aux premier et deuxième alinéas, un recours contre les actes dont elle est le destinataire ou qui la concernent directement et individuellement, ainsi que contre les actes réglementaires qui la concernent directement et qui ne comportent pas de mesures d'exécution. [...] ».

peuvent former un recours. Or, le Front Polisario ne remplit pas ces critères: il n'est ni un sujet de droit international, ni une personne morale au sens de cet article⁵⁶.

La situation est d'autant plus problématique que, bien que soutenu par l'Algérie, le Front Polisario ne possède ni la capacité légale ni la reconnaissance internationale nécessaires pour délivrer des certificats d'origine conformes au droit international. À l'inverse, seul le Maroc, dont la souveraineté sur les Provinces du Sud est reconnue par la majorité des grands pays européens, est habilité à assumer cette fonction.

En reconnaissant à une entité non étatique comme le Front Polisario la capacité de contester des actes de l'Union européenne, la CJUE ouvre la porte à des recours similaires de la part d'autres organisations non étatiques ou mouvements séparatistes. Selon plusieurs experts consultés, ce précédent juridique pourrait entraîner des implications importantes non seulement pour la gestion des relations extérieures de l'Union mais également sur le plan interne. En effet, l'une

des conséquences de cette décision pourrait impliquer une multiplication des recours de la part d'organisations séparatistes régionalistes européennes, pour remettre en cause des règlements européens sur l'interprétation du principe de souveraineté et du droit à l'autodétermination.

La décision de la CJUE illustre ainsi une contradiction notable. D'une part, elle exige un étiquetage excluant toute référence au Maroc, mais d'autre part, elle refuse légitimement de reconnaître la capacité juridique d'une autre entité à émettre les documents nécessaires pour appliquer cette règle. Ainsi, l'application de la décision se révèle impossible dans les faits.

En définitive, cette situation reflète une contradiction en termes de droit de la CJUE, fondée sur une interprétation erronée du droit international en matière de relations extérieures. Cette contradiction intrinsèque mine la faisabilité de la mise en œuvre de sa décision, laissant planer une incertitude juridique sur les relations commerciales entre l'Union européenne et le Maroc.

3.2

Contradictions Juridiques de la CJUE et Perspectives Post-Décision

La décision de la CJUE du 4 octobre 2024 soulève des problématiques juridiques et pratiques majeures. Impliquant l'Union européenne et le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, elle exclut paradoxalement le Maroc, acteur central du litige. En réaction, le Royaume du Maroc a réitéré sa position en affirmant qu'il ne se considère pas concerné par cette décision. Le Maroc a souligné qu'il n'a pas participé à cette procédure et qu'il ne souscrita à aucun accord ou instrument juridique ne respectant pas son intégrité territoriale et son unité nationale.⁵⁷

Sur le plan juridique, cette décision comporte

des incohérences notables. Elle s'écarte des approches établies par les organes onusiens compétents; ce qui soulève des interrogations sur sa méthodologie et pourrait établir un précédent juridiquement dangereux qui pourrait perturber la cohérence du système juridique international. La méthodologie suivie par la CJUE, déconnectée des standards des Nations unies, remet en question la validité de ses conclusions et l'application des principes fondamentaux du droit international. Une comparaison avec des décisions similaires, telle qu'une décision de la Haute Cour de Justice du Royaume-Uni, met en évidence des divergences marquantes dans les standards juridiques appliqués.⁵⁸

⁵⁶ Aussi, l'alinéa 2 du même article précise que « [...] la Cour est compétente pour se prononcer sur les recours pour incompétence, violation des formes substantielles, violation des traités ou de toute règle de droit relative à leur application, ou détournement de pouvoir, formés par un État membre, le Parlement européen, le Conseil ou la Commission. [...] »

⁵⁷ Medias24, le Maroc ne se considère aucunement concerné par la décision de la CJUE relative aux accords agricole et de pêche (MAEC), 4 octobre 2024, [Lien](#)

⁵⁸ Décision de la Haute Cour de justice du Royaume-Uni rendue le 5 décembre 2022 : *Western Sahara Campaign UK v Secretary of State for International Trade & Anor*, [Lien](#)

Cette décision interpelle également les institutions européennes quant à la nécessité de préserver les acquis économiques, sécuritaires et migratoires issus de décennies de coopération euro-marocaine. Toute remise en question de ces acquis pourrait avoir des répercussions profondes, non seulement pour les États membres de l'Union Européenne, mais aussi pour leurs relations avec des partenaires internationaux. Le respect de l'intégrité territoriale, pilier fondamental des relations internationales, ne saurait être ignoré.

Conséquences à court et long terme

À court terme, l'impact de cette décision reste limité. L'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc avait déjà expiré en juillet 2023. Par ailleurs, la CJUE a différé l'annulation des accords d'un an, laissant potentiellement le temps aux parties de trouver une solution mutuellement acceptable et conforme au droit européen dans cet intervalle.

À long terme, toutefois, cette décision pourrait redéfinir les principes encadrant la négociation et la mise en œuvre des accords internationaux. La CJUE a rejeté l'idée selon laquelle les accords imposeraient des obligations aux populations locales sans leur consentement explicite.⁵⁹

Le Maroc pour sa part, ne dévie pas de sa ligne conforme au droit international qui stipule que l'autonomie constitue une forme d'autodétermination qui garantit aux populations locales les bénéfices effectifs des investissements consentis dans leur région. Cette doctrine est appuyée par de nombreux rapports nationaux et internationaux et notamment un rapport du Conseil Economique Social et Environnemental⁶⁰ qui traite du développement dans les provinces du Sud et met en avant l'effort massif consenti par le Maroc, à la fois dans les infrastructures matérielles et sur le plan immatériel dans la région⁶¹, laquelle présente "de meilleurs indicateurs en matière d'éducation, de santé ou de recul de la pauvreté que la moyenne nationale⁶²". Un rapport de la Commission Européenne paru en 2023 abonde également

dans ce sens "Du point de vue de l'indice de développement humain (IDH), les territoires du Sahara occidental sont plus développés que les régions du Maroc situées dans le nord.⁶³".

Perspectives pour les accords futurs

La CJUE ouvre une voie vers la renégociation des accords commerciaux. Elle suggère des ajustements qui, paradoxalement, pourraient être réalisés sans consultation supplémentaire des populations locales. Le délai de 12 mois accordé par la Cour offre une opportunité cruciale pour établir un cadre juridique stable tout en préservant le partenariat stratégique euro-marocain.

Cependant, la complexité de la situation nécessite un équilibre délicat entre les impératifs juridiques, les engagements internationaux et les réalités géopolitiques. Les institutions européennes devront naviguer avec prudence pour éviter de compromettre leurs relations avec le Maroc tout en garantissant la conformité des accords aux principes du droit international.

En définitive, la décision de la CJUE reflète une tension persistante entre les organes exécutifs de l'Union Européenne et leurs instances judiciaires. Elle appelle à une refonte des approches actuelles pour renforcer la légitimité et l'équité des accords internationaux, particulièrement avec un acteur comme le Maroc qui bénéficie d'un statut avancé avec l'Union Européenne et qui jouit de la stabilité institutionnelle et macro-économique, en faisant un partenaire incontournable pour la rive Sud de la Méditerranée.

⁵⁹ Sarah Cassella, Accords commerciaux UE-Maroc : fin de la saga juridique?, 14 octobre 2024, [Lien](#)

⁶⁰ Rapport du CESE (2013) : Nouveau modèle de développement pour les provinces du sud [Lien](#)

⁶¹ Ibid, "Le taux d'alphabétisation des habitants des provinces du Sud en 2012 (67,8%) est supérieur à celui du reste du pays (61,7%)", La majorité des élèves qui intègrent le collège achève ce cycle d'enseignement. Cette proportion atteint 81,7% à Laâyoune-Boujdour-Sakia-el-Hamra et 68% à Guelmim-Es-Smara contre 64,6% à l'échelle nationale. Les taux de réussite au baccalauréat sont supérieurs à la moyenne nationale.

⁶² Ibid

⁶³ Rapport de la commission européenne (2023) sur les effets et avantages pour la population du Sahara occidental en ce qui concerne l'extension des préférences tarifaires aux produits originaires du Sahara occidental [Lien](#)

Risque d'effet d'éviction des produits halieutiques marocains issus des Provinces du Sud

L'industrie halieutique marocaine, fortement orientée vers le marché européen, pourrait être gravement affectée par l'application stricte de la décision de la CJUE du 4 octobre 2024, qui impose des restrictions spécifiques aux produits issus des Provinces du Sud. Ce secteur joue un rôle clé dans l'économie nationale, notamment à Dakhla, où il soutient environ 40 000 emplois directs et indirects. La région constitue également un pilier du développement économique et social, conformément à la Vision royale pour l'axe Afrique Atlantique.

En 2022, le Maroc dominait les importations extra-UE de sardines, représentant 93% des volumes totaux, et ses exportations halieutiques vers l'Union européenne atteignent 1,61 milliard d'euros.⁶⁴ La décision de la CJUE, imposant que les produits des Provinces du Sud soient étiquetés «Sahara occidental» au lieu de «Maroc», remet en question cet accès préférentiel au marché européen. Une telle restriction pourrait entraîner un effet d'éviction au profit de concurrents internationaux comme le Chili, l'Indonésie ou la Norvège, mettant en péril l'équilibre économique de l'industrie.

Selon un panel de professionnels marocains consultés, un scénario pessimiste prévoit une baisse des exportations halieutiques marocaines vers l'UE de 50% à 80%, ce qui correspondrait à une diminution de 23% à 36% des exportations totales de l'industrie de la conserverie. Les pertes économiques annuelles sont estimées entre 1,374 et 2,198 milliards de dirhams, menaçant ainsi des milliers d'emplois et réduisant la capacité des entreprises locales à valoriser les ressources pêchées. Cette situation pourrait forcer les entreprises à réduire leur production, entraînant des licenciements immédiats.

La recherche de nouveaux débouchés commerciaux s'impose face à cette situation. Toutefois, les marchés alternatifs présentent des limites importantes. Par exemple, le marché américain, bien que prometteur grâce à l'Accord

de libre-échange Maroc-États-Unis, est freiné par des normes phytosanitaires strictes imposées par la FDA et des barrières tarifaires sur certains produits comme les sardines entières. En 2022, les exportations marocaines de produits halieutiques vers ce marché n'ont atteint qu'environ 1 milliard de dirhams, une part modeste par rapport à l'Union européenne.

Le marché asiatique, bien qu'il représente plus des deux tiers de la consommation mondiale de produits halieutiques, n'a capté que 6,5% des exportations marocaines en 2022. Cette faible pénétration s'explique par des normes strictes d'importation, une forte domination des échanges intra-asiatiques, et des fluctuations monétaires défavorables.

De même, les exportations vers les pays du Golfe restent limitées en raison de l'absence de lignes maritimes directes, des délais de transport élevés et d'un manque de promotion commerciale. Enfin, l'Afrique subsaharienne, bien que représentant 15% des exportations halieutiques marocaines, souffre de barrières tarifaires élevées et de coûts logistiques importants, freinant la compétitivité des produits marocains sur ce marché.⁶⁵

En bref, le Maroc devra intensifier ses efforts pour diversifier ses débouchés, en ciblant les marchés asiatiques, américains et africains tout en investissant dans des infrastructures logistiques et en optimisant les coûts de production pour renforcer la compétitivité de son secteur halieutique. En conclusion, la décision de la CJUE constitue une menace importante pour l'industrie halieutique marocaine, particulièrement dans les Provinces du Sud. La reconquête du marché européen, même en cas d'assouplissement des règles, serait difficile face à des concurrents déjà établis et à des coûts de transaction accrus. Une réponse stratégique, impliquant à la fois des mesures immédiates et une vision à long terme, est indispensable pour garantir la résilience et la pérennité de ce secteur crucial.

⁶⁴ Zaina Jnina, Pêche et aquaculture : Le Maroc en tête des pays exportateurs vers l'UE, 27 mars 2024, [Lien](#)

⁶⁵ Rapport de la confédération marocaine des armateurs industriels de la Pêche Pélagique Dakhla, Impact projeté des arrêts de la CJUE sur l'activité des Armateurs Industriels de la pêche pélagique à Dakhla, octobre 2024

L'Économie bleue marocaine dans son environnement régional : benchmark des enjeux halieutiques en Afrique Atlantique

Dans la seconde partie du présent rapport ont été abordés les principaux défis du Maroc en matière de ressources halieutiques, en particulier le changement climatique et la surpêche/pêche INN. Pour ce premier défi relatif au changement climatique, la situation marocaine est largement similaire à celle que l'on rencontre à l'échelle régionale ouest-africaines. Pour les besoins de notre benchmark, seront donc traitées ici en priorité les questions fondamentales de la surpêche et des pêches INN, dont l'intensité invite à un examen détaillé des défis et pistes de solution pour que la crise intervenue en Afrique de l'Ouest ne soit pas dupliquée dans le Royaume. Ceci d'autant plus que selon le collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche (ICSF), la pêche illégale en Afrique de l'Ouest a entraîné la perte de plus de 300 000 emplois traditionnels dans le secteur de la pêche

artisanale⁶⁶. Cette perte d'emplois traditionnels a immédiatement engendré un accroissement des flux migratoires depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, et plus précisément en direction des îles Canaries.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a aggravé cette situation. Un rapport des Nations unies de janvier 2022 sur l'extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest a révélé qu'environ 25 millions de personnes ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins alimentaires de base, soit une augmentation de 34% par rapport à 2020⁶⁷. Ces conditions, adossées aux impacts croissants du réchauffement climatique, accentuent la pression migratoire et transforment la question de l'exploitation de l'économie bleue dans la sous-région en une question hautement politique impactant la stabilité même de cette zone.

4.1

L'Afrique Atlantique face aux défis des pêches INN

La pêche constitue un pilier du développement socio-économique de nombreuses régions d'Afrique, employant près de 12 millions de personnes et générant des revenus cruciaux pour les États et les communautés locales⁶⁸. Cependant, les défis liés notamment au changement climatique et à la surpêche, sont une menace de premier ordre pour cet équilibre, notamment en Afrique Atlantique, compromettant la prospérité et la stabilité des territoires concernés.

La pêche industrielle étrangère, notamment chinoise, européenne et russe, exerce une pression considérable sur les ressources halieutiques en Afrique Atlantique⁶⁹. Les navires étrangers pêchent le plus souvent près des côtes (parfois dans l'illégalité), où ils concurrencent directement les pêcheurs locaux. Les chalutiers étrangers exploitent les mêmes espèces que les pêcheurs locaux – thons, crevettes ou bonites – endommagent les habitats marins et perturbent les écosystèmes côtiers.

⁶⁶ Dyhia Belhabib, Samudra Report N°77: The Black Hole in the Seas [Lien](#)

⁶⁷ United Nations Economic Commission for Africa, (2021). Monitoring report on the impacts of COVID-19 in West Africa. [Lien](#)

⁶⁸ Pierre Jacquemot (2024) L'Afrique face à l'épuisement de ses ressources de la pêche maritime. [Lien](#)

⁶⁹ Ibid.

La pêche illégale constitue, en outre, une menace majeure pour la stabilité socio-économique des pays du continent africain. Elle prive les États africains de milliards de dollars de revenus annuels – jusqu’à 2,3 milliards pour certains pays d’Afrique Atlantique comme la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone⁷⁰. Ce manque à gagner affaiblit les initiatives émergentes pour le développement d’une économie bleue et alimente un sentiment d’injustice et de non-respect de la loi, ce qui constitue des conditions propices à l’essor de la criminalité organisée et à la montée de violences communautaires.

L’histoire récente offre des exemples concrets des conséquences de ces déséquilibres. En Somalie, la pêche illégale endémique a poussé des pêcheurs locaux marginalisés à se tourner vers des actions de représailles contre les flottes étrangères, donnant naissance à des mouvements de piraterie. Une instabilité similaire en Afrique Atlantique pourrait, si elle n’est pas contrôlée, entraîner des dynamiques comparables, avec des répercussions régionales⁷¹.

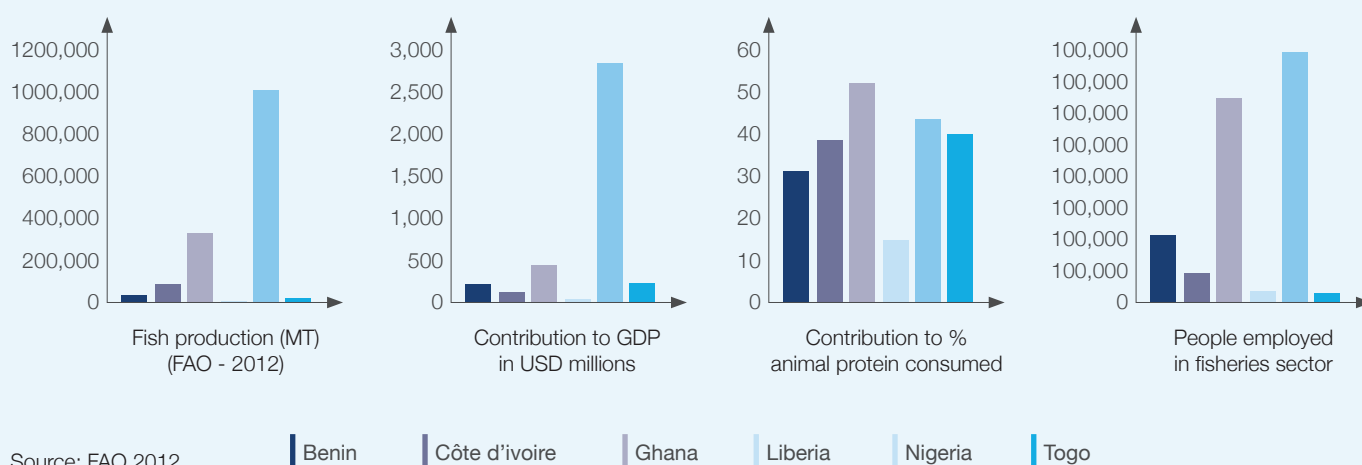
Enfin, les conflits entre communautés de pêcheurs, l’État et les élites côtières s’intensifient lorsque les pêcheurs se sentent exclus des processus de gouvernance ou marginalisés par des politiques inadéquates⁷². Ces tensions, combinées à la précarité économique, renforcent les sentiments

d’abandon et de rébellion, mettant en péril la cohésion sociale des régions concernées.

Le secteur halieutique occupe une place centrale dans la sécurité alimentaire de l’Afrique, particulièrement pour les pays de la façade atlantique. À lui seul, le poisson fournit 22% des protéines animales consommées sur le continent, une proportion qui dépasse 50% dans certaines régions, notamment en Afrique de l’Ouest et en Afrique du Nord, où les alternatives en protéines animales sont souvent rares ou onéreuses⁷⁴. Dans des pays comme le Sénégal, la Gambie ou la Sierra Leone, le poisson représente entre 47% et 63% des apports protéiques, ce qui est révélateur de son rôle crucial dans l’alimentation locale⁷⁵.

Au-delà de son apport en protéines, le poisson est également une source indispensable de micronutriments essentiels, tels que le fer, le zinc, le calcium, l’iode, les vitamines A et B, et les acides gras nécessaires au développement cérébral. Ces éléments sont souvent absents ou présents en quantités limitées dans les aliments de base comme le riz, le maïs ou le manioc, largement consommés dans les zones à faible revenu. En fournissant ces nutriments essentiels, le poisson contribue significativement à améliorer l’état nutritionnel des populations, en particulier des enfants, des femmes enceintes et des ménages vulnérables.

FIGURE 4 | Importance de la pêche dans une sélection d’États d’Afrique atlantique⁷³



⁷⁰ Willima, D., & Reva, D. (2021, November 19). Pêche illégale : Une Autre cible dans le champ de bataille maritime de l’Afrique de l’Ouest. ISS Africa. [Lien](#)

⁷¹ Ibid.

⁷² McClean, T., Allison, E. H., & Cinner, J. E. (2015). Managing fisheries for human and food security. *Fish and Fisheries*, 16(1), 78-103.

⁷³ Ayilu, R. K., Antwi-Asare, T. O., Anoh, P., Tall, A., Aboya, N., Chimatiro, S., & Dedi, S. (2016). Informal artisanal fish trade in West Africa: Improving cross-border trade. [Lien](#).

⁷⁴ Ibid. L’Afrique face à l’épuisement de ses ressources de la pêche maritime. [Lien](#)

⁷⁵ Béné, C., & Heck, S. (2005). Fish and food security in Africa. [Lien](#)

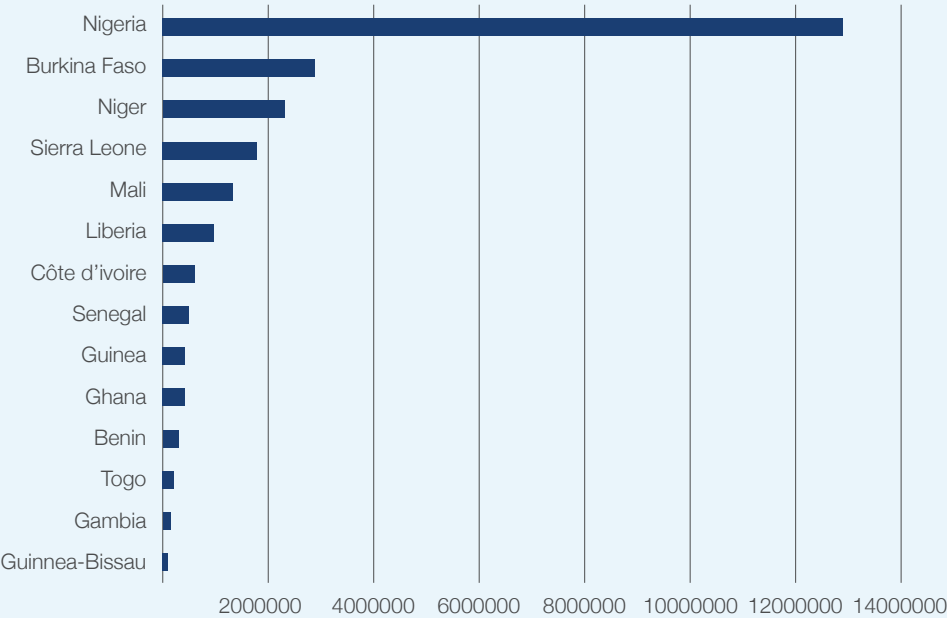
Cependant, les perspectives dressées par la FAO pour 2032 sont préoccupantes. La consommation de poisson par habitant en Afrique pourrait continuer à diminuer, car la production halieutique, fragilisée par la surpêche et le changement climatique, peine à suivre le rythme de la croissance démographique. Cette situation est d'autant plus critique que la dépendance au poisson comme source de protéines et de micronutriments est particulièrement forte dans les pays les plus pauvres.

Dans ce contexte, la pêche constitue bien plus qu'une activité économique. Elle est un pilier de la sécurité alimentaire et du bien-être des populations africaines, jouant un rôle déterminant dans la lutte contre la malnutrition et la pauvreté. La gestion durable des ressources halieutiques et le soutien aux communautés qui en dépendent constituent donc des impératifs majeurs pour garantir la stabilité alimentaire et sociale de la façade africaine atlantique.

TABEAU Indicateurs de base pour l'alimentation en Afrique⁷⁷

	Total kcal/jour 1992-1994	Total kcal/jour 2017-2019	Total protéines gr/jour 1992-1994	Total protéines gr/jour 2017-2019	Protéines animales gr/jour 1992-1994	Protéines animales gr/jour 2017-2019	Protéines poisson gr/jour 1992-1994	Protéines poisson gr/jour 2017-2019
Afrique du Nord	2874	3217	79,3	92,4	16,9	25,0	1,9	4,3
Afrique de l'Ouest	2387	2664	54,1	63,4	9,6	10,4	2,9	3,4
Afrique de l'Est	1871	2254	47,8	59,1	9	10	1,5	1,7
Afrique centrale	1876	2196	45,8	45,4	12,7	10,6	3,5	3,2
Afrique australe	2743	2844	72,8	78,1	24,4	33,7	2,4	1,7
Afrique total	2339	2586	59,1	65,9	12,3	14,3	2,2	2,9

FIGURE 5 Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la CEDEAO⁷⁸



⁷⁶ FAO, (2024). The state of world fisheries and aquaculture 2024 blue transformation in action.
⁷⁷ Source : Bilans alimentaires de la FAO
⁷⁸ Ibid

Vers une gestion durable de la pêche sur les côtes atlantiques : éviter les erreurs du passé et partager les bonnes pratiques.

La façade atlantique africaine, vivier halieutique majeur pour l'ensemble du continent, constitue l'une des zones les plus menacées par la surpêche. Seuls deux tiers des stocks évalués en Afrique Atlantique se situent actuellement à un niveau biologiquement durable⁷⁹. Cette situation est en partie due à une réaction politique trop tardive face à la surexploitation des ressources.

Au Sénégal par exemple, la flotte de pêche artisanale a augmenté de manière significative, passant de 3 800 pirogues au début des années 2000 à 17 400 en 2024⁸⁰. Par ailleurs, si cette flotte nationale est normalement cantonnée à l'exploitation dans les eaux territoriales sénégalaises, le perfectionnement de leurs systèmes GPS et de leurs sondeurs leur permet d'évoluer sur de plus longues distances et de se retrouver dans les eaux mauritaniennes ou bissau-guinéennes⁸¹. Ce phénomène est en partie lié aux aides gouvernementales mises en place pour soutenir le secteur de la pêche artisanale, notamment en ce qui concerne la détaxation sur l'importation des moteurs hors-bord et des engins de pêche ainsi que les subventions au carburant. Cela a entraîné la modernisation de l'équipement de la pêche artisanale et l'ouverture de nouvelles zones d'exploitation, désormais soumises à la surpêche⁸².

La prédation des industriels étrangers, évoquée supra, constitue un phénomène aggravant tardivement contrôlé par les autorités de la région. Dans les années 2010, plusieurs États ouest-africains, dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont encouragé la création de sociétés mixtes avec des opérateurs étrangers pour le développement des capacités de capture et la modernisation des flottes. Les législations indiquent la nécessité d'une participation nationale d'au moins 51% dans les sociétés créées, mais leur contrôle réel revient aux entreprises étrangères. Dans le cas sénégalais, la majorité des sociétés mixtes créées le sont selon le principe de prête-nom, sans réel contrôle ni bénéfice des acteurs nationaux sur l'activité de ces navires⁸³. Si le gouvernement sénégalais a récemment publié une liste limitant le nombre de navires industriels en activité à 19 navires étrangers et 132 navires sénégalais, une majorité de ces derniers répond à la logique de prête-nom et est en réalité détenue par des opérateurs internationaux moins scrupuleux sur la préservation de la ressource⁸⁴.

Ces phénomènes sont aggravés par la corruption, qualifiée de « systémique » dans un récent rapport de l'Environmental Justice Foundation⁸⁵, qui démontre dans le cas du Ghana, la capacité pour les industriels et



⁷⁹ Jacquemot P. (07/2024). L'Afrique face à l'épuisement de ses ressources de la pêche maritime. Policy Center for the New South. [Lien](#)

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Seye M. (2023). Pêcher pour survivre en Afrique. L'Harmattan.

⁸² Ibid.

⁸³ Environmental Justice Foundation (2024). Au point de rupture : Comment le chalutage de fond précipite l'effondrement de la pêche artisanale au Sénégal. [Lien](#)

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

artisans nationaux et internationaux d'influencer les décisions des autorités à tous les niveaux : responsables de la pêche, police, officiers de la marine, y compris les observateurs des pêches imposés à chaque navire industriel depuis 2018. Toujours au Ghana, des chalutiers chinois pratiquent le saiko, "une forme de pêche illégale qui consiste pour des chalutiers industriels à transborder leurs prises sous forme de blocs surgelés en pleine mer sur des "pirogues saiko" spécialement conçues pour les ramener au port"⁸⁶, et ainsi contourner les quotas mis en place par l'administration. Cette technique permet une pêche plus intensive, manne économique pour les artisans piroguiers comme pour les industriels, qui peuvent ainsi débarquer une marchandise non conforme aux normes administratives, contenant jusqu'à 90% de juvéniles⁸⁷.

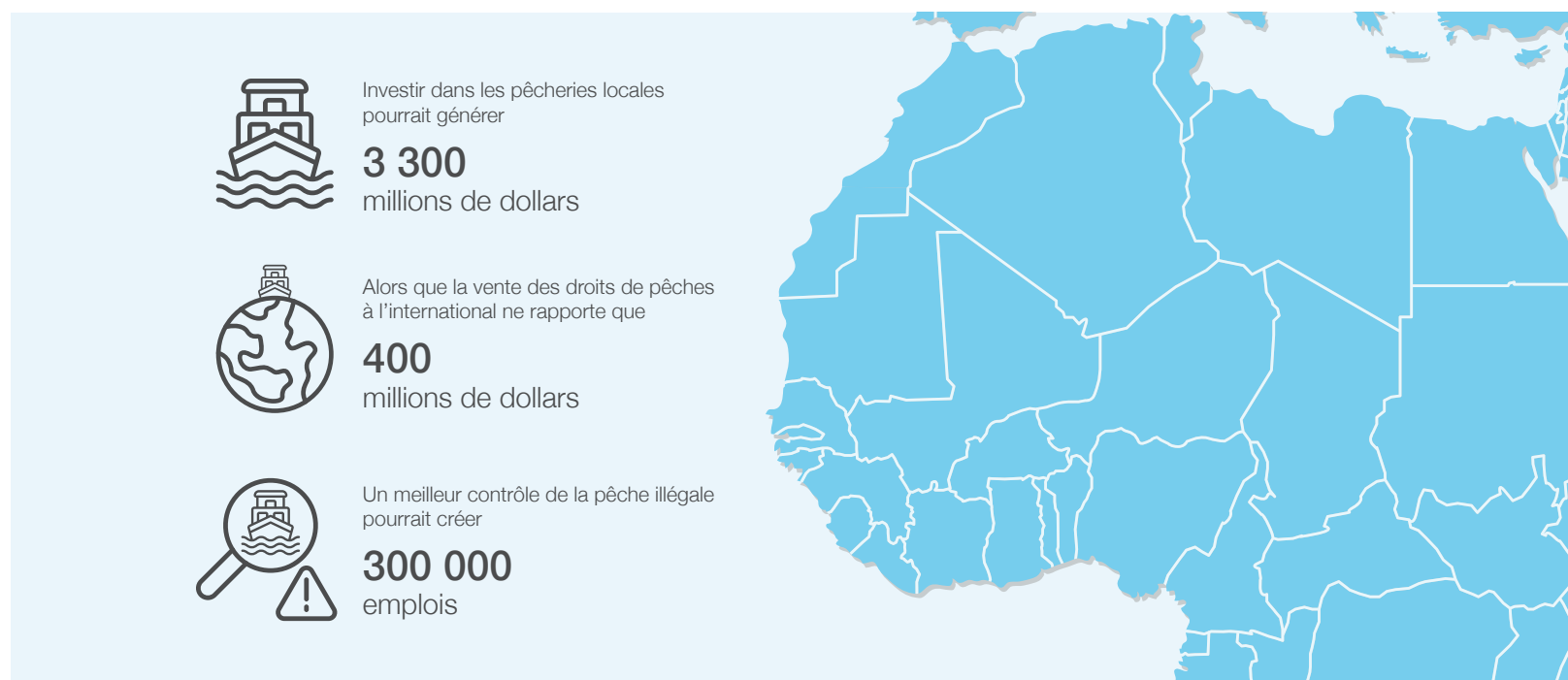
Ces cas démontrent l'impuissance des autorités de nombre d'États d'Afrique de l'Ouest face à un phénomène de pêche INN qui implique aussi bien les artisans nationaux que des industriels internationaux dans la surexploitation de stocks halieutiques d'importance vitale pour la

population et l'économie locale, au risque de participer à leur tarissement à court ou moyen terme.

L'épuisement des ressources halieutiques au large d'États largement dépendants de l'économie bleue constitue une source d'inquiétude croissante pour plusieurs gouvernements africains. Les stratégies politiques et réglementaires de réponse à cette menace ne font cependant pas consensus, et plusieurs cas démontrent la nécessité d'accompagner durablement les secteurs touchés par une éventuelle restriction des quotas de pêche.

Dans le cas angolais, l'économie bleue est apparue dans les années 1990 et 2000 comme une piste majeure de diversification pour sortir de la dépendance exclusive de l'économie nationale à l'exploitation de ressources énergétiques et minières (pétrole, gaz naturel, diamant, cobalt, granit, et uranium notamment)⁸⁹. Touché par la surpêche et le changement climatique, le stock halieutique angolais s'est cependant réduit et représentait en 2014 une quantité exploitable

FIGURE 6 | Coût socio-économique de la pêche illégale en Afrique de l'Ouest⁸⁸



⁸⁶ Jacquemot P. (07/2024). L'Afrique face à l'épuisement de ses ressources de la pêche maritime. Policy Center for the New South. [Lien](#)

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Fondation Heinrich-Böll, (2018). Les pêcheries ouest-africaines, un paradis en crise. [Lien](#).

⁸⁹ El Ayoubi H. et Fallier P. (01/2014). Industrie des pêches et de l'aquaculture en Angola. COMHAFAT. [Lien](#)

⁹⁰ Ibid.

de 360 000 tonnes par an, composé de petits pélagiques, d'espèces démersales et de crevettes profondes⁹⁰. Face à cette situation, les autorités ont progressivement mis en place, puis réduit considérablement les quotas de pêche autorisée pour préserver la ressource. Ainsi, en 2019, les quotas ont été réduits de 30% sur l'année, à 230 000 tonnes de poisson au total⁹¹.

Cette réduction des quotas intervient dans un contexte d'augmentation des besoins de consommation nationaux pour répondre à l'accroissement démographique. Les besoins du pays sont ainsi estimés à 550 000 tonnes d'espèces diverses par le Ministère angolais de l'Agriculture et de la Pêche en 2020, soit plus de deux fois le quota de pêche fixé en 2019⁹².

Cette inadéquation entraîne deux phénomènes:

- D'une part, un surcroît de pêche INN pour l'exploitation de la ressource au-delà des quotas qui oeuvre à combler l'écart entre offre et demande de poisson sur le marché national. Ainsi, les captures sont évaluées en 2020 à 568 718 tonnes en 2020 contre 377 872 en 2019, malgré l'imposition de quotas bien inférieurs à ces montants⁹³;
- D'autre part, la compromission de l'approvisionnement de la population locale en une ressource suffisante et de qualité. La situation crée une augmentation des prix du poisson qui compromet la capacité de la population locale à s'en procurer en quantité suffisante pour répondre aux besoins des plus démunis. Cette augmentation est de surcroît influencée par la situation macroéconomique du pays, qui connaît une inflation soutenu depuis plusieurs années⁹⁴.

Le cas de l'Angola n'est pas isolé et se retrouve dans plusieurs pays subsahariens, que ce soit sur la façade atlantique (Mauritanie) ou à l'intérieur des terres, comme le montre la situation de certains pays riverains du lac Victoria. Il démontre que le volontarisme des autorités ne peut pas se cantonner à la fixation unilatérale de quotas sans un accompagnement durable tant de la population locale qu'une structuration

par le haut de l'économie bleue, pour limiter détresse sociale et exploitation illicite.

La mise en œuvre de cadres multilatéraux permettant une coopération régionale en matière de protection des ressources maritimes et d'harmonisation des politiques nationales liées à la pêche constitue un levier particulièrement efficace pour lutter contre les menaces visant la durabilité des ressources halieutiques. Néanmoins, bien que ces initiatives aient démontré leur efficacité, elles demeurent souvent limitées à des cas spécifiques, entravant une gestion intégrée à l'échelle de l'ensemble du continent.

Plusieurs exemples de coopération multilatérale existent d'ores et déjà sur le continent et ont contribué à permettre aux États d'améliorer leurs efforts en matière de pêche durable. Au niveau de l'Union Africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un projet ambitieux de coordination régionale, notamment sur les questions de développement agricole et halieutique⁹⁵. La Déclaration de Maputo, adoptée sous son égide, a promu une approche intégrée de la sécurité alimentaire et de la croissance économique à travers le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Cette dynamique a été étendue au secteur halieutique lors du Sommet "Poisson pour tous" en 2005, où les États membres ont mis en lumière l'urgence de préserver les ressources halieutiques face à la surpêche et à la dégradation des écosystèmes aquatiques. Néanmoins, si l'adoption d'un plan d'action pour transformer la pêche et l'aquaculture a permis d'initier des réformes structurelles, de nombreux progrès restent à réaliser. En effet, les réformes entreprises dans le cadre du NEPAD sont le plus souvent mises en œuvre "par le haut" et peinent parfois à s'adapter aux réalités locales africaines, notamment en ce qui concerne l'inclusion de la pêche artisanale dans les politiques de préservation des ressources halieutiques⁹⁶.

Ainsi, si les perspectives d'amélioration de la coopération multilatérale au niveau continental

⁹¹ Olodo E. (29/05/2019). Angola : les quotas de pêche seront réduits de 30% en 2019. Agence Ecofin. [Lien](#)

⁹² Agencia Angola Press (03/11/2021). Les captures de poisson s'élèvent à plus de 250 000 tonnes. [Lien](#)

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ NEPAD. (2020). The Nepad Agency Fisheries and Aquaculture Programme. nepag.org. (2020). [Lien](#).

⁹⁶ Future Agricultures. (2011, April). Le PDDAA et la politique de pêche en Afrique: poursuivons-nous une réforme adéquate?. [Lien](#).



demeurent restreintes, plusieurs organisations régionales œuvrant en faveur de la durabilité de la ressource halieutique ont vu le jour en Afrique. Dans l'Océan Indien, des initiatives telles que la Commission de l'Océan Indien (COI) et l'Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'Océan Indien (APSOI) ont permis de renforcer la gouvernance maritime dans des contextes spécifiques. La COI, active depuis 1984, regroupe cinq États (Comores, France pour La Réunion, Madagascar, Maurice, et Seychelles) et s'efforce de coordonner les efforts de conservation et de lutte contre la pêche illégale dans cette région⁹⁷. De son côté, l'APSOI vise la gestion des ressources halieutiques en haute mer, avec une attention particulière sur les espèces non thonières dans le sud de l'océan Indien⁹⁸.

Au sein des pays africains de la côte Atlantique, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRП), fondée en 1985, regroupe sept États côtiers d'Afrique de l'Ouest (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, et Sierra Leone) et constitue un modèle en matière

de coopération régionale pour la protection des ressources halieutiques. Avec un mandat centré sur l'harmonisation des politiques nationales, le suivi et la lutte contre la pêche illégale, ainsi que le renforcement des capacités scientifiques et techniques, la CSRП est sans conteste un exemple à suivre⁹⁹. Ce cadre offre des leçons importantes pour le reste de l'Afrique atlantique, bien qu'il soit regrettable que sa portée géographique reste limitée.

La multiplication de ces cadres multilatéraux démontre une volonté politique de coopération internationale à la seule échelle capable de répondre aux défis complexes de la gestion des ressources halieutiques. Toutefois, la fragmentation géographique et institutionnelle entrave l'élaboration d'une vision cohérente à l'échelle continentale. Une intégration plus poussée, inspirée par le NEPAD mais basée principalement sur l'expérience des pays côtiers de l'Afrique Atlantique, pourrait permettre de maximiser les synergies entre ces initiatives, tout en mobilisant un soutien international accru.

⁹⁷ Oraison, A. (1989). « Quelques réflexions critiques sur la Commission de l'océan Indien » (Les obstacles à la coopération régionale inter-îles dans la zone sud-ouest de l'océan Indien). Les Cahiers d'Outre-Mer, 42(166), 109-134. [Lien](#).

⁹⁸ PIVETTA, T. Analyse de la performance de l'Accord relatif aux Pêches du Sud De l'océan Indien et de la gestion de ses stocks cibles: le bérux (Beryx spp.), la légine (Dissostichus spp.) et l'hoplostète orange (Hoplostethus spp.). [Lien](#).

⁹⁹ Deme, M., & Ndiaye, B. (2002). L'aménagement concerté des ressources halieutiques: cas de la commission sous-régionale des pêches (CSRП).

De l'importance de travailler ensemble : l'initiative de la ceinture bleue comme instrument de coopération sud-sud dans le domaine halieutique et la préservation des océans

Doté d'un espace maritime parmi les plus productifs biologiquement du globe, le Maroc dispose d'un important réservoir stratégique de ressources biologiques d'origine aquatique pour contribuer à garantir la souveraineté alimentaire à l'échelle nationale et continentale mais également de tous les ingrédients pour le développement d'une économie bleue diversifiée à fort potentiel de croissance.

Les multiples dimensions stratégiques d'ordre économique et environnemental des espaces marins placent le Royaume avec l'ensemble des pays africains à vocation maritime face à la responsabilité de la préservation des océans et de leur exploitation durable tout en contribuant à la souveraineté alimentaire.

L'économie bleue joue naturellement un rôle central dans la réalisation de la souveraineté alimentaire en Afrique. Les ressources marines et côtières, notamment la pêche, l'aquaculture, et la transformation des produits de la mer, offrent une opportunité unique pour renforcer la sécurité alimentaire. En intégrant l'alimentation bleue dans leurs stratégies nationales, les États africains pourront plus facilement répondre aux besoins nutritionnels croissants de leur population. Par ailleurs, une gestion durable et renforcée des ressources halieutiques, combinée à des investissements dans des chaînes de valeur alimentaires résilientes, permettrait de transformer ces secteurs en véritables piliers d'une alimentation locale, accessible et nutritive, essentielle pour atteindre la souveraineté alimentaire du continent.

Il s'agit donc non seulement de travailler à l'échelle continentale pour enrayer les processus de dégradation de la santé des

écosystèmes face aux diverses activités humaines et aux effets du changement climatique, mais également de procéder à une réelle transformation des systèmes d'exploiter les espaces marins et d'asseoir les conditions favorables à l'émergence d'une économie bleue où le secteur halieutique joue le rôle d'une locomotive économique durable.

Grâce à leurs atouts naturels et aux efforts déployés dans le cadre de leurs politiques de développement des secteurs halieutiques, le Royaume du Maroc et de nombreux autres États côtiers africains, visent à asseoir une industrie halio-alimentaire dynamique, afin d'en faire une filière qui contribue significativement à leur souveraineté et sécurité alimentaire aussi bien nationale que continentale, par les aliments et emplois bleus, ainsi qu'à l'approvisionnement du système alimentaire mondial.

Aussi le secteur halieutique pourrait et gagnerait à s'ériger comme la locomotive transformationnelle, mais pour y arriver, une approche collaborative basée sur la coopération internationale à l'échelle régionale et continentale permettrait de relever de nombreux défis et accélérer ce processus transformationnel.

Conscient de ces prérequis et des enjeux sous-tendant la durabilité du secteur dans un contexte de crise multidimensionnelle qui menace les océans, les systèmes de production halieutiques actuels et les chaînes de valeur qui en dépendent, l'Afrique doit désormais adapter sa politique halieutique dans ce nouveau contexte mondial.

...

La durabilité du secteur pourrait être envisagée par une approche de transformation des contraintes environnementales en opportunités économiques créatrices de richesse et s'appuyer sur des solutions innovantes qui favorisent la résilience des composantes du secteur face aux chocs environnementaux et climatiques. Ceci aurait pour corollaire un investissement massif dans l'accroissement des capacités de la sphère de la recherche scientifique et de l'Innovation, seule à même de catalyser la nécessaire transformation.

Les fonds mobilisés par le Maroc dans le cadre du Plan Halieutis pour le renforcement des capacités de la recherche halieutique et océanographique durant cette dernière décennie ont dépassé 1.5 milliards de dirhams. L'Institut National de Recherche Halieutique [INRH], organisme de recherche référent national en matière de recherche halieutique et océanographique et bras armé scientifique du secteur halieutique aura à jouer un rôle clef dans ce processus transformationnel et à ce titre, l'INRH figure parmi les principaux leviers et moteur de l'initiative de la ceinture bleue.

Dans ce cadre, l'initiative Blue Belt (BBI) est une initiative lancée par le Royaume du Maroc en 2016 (COP22, Marrakech, 2016) dans le cadre de l'Agenda de l'Action de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. S'inscrivant dans le sillage de l'accord de Paris qui reconnaît l'importance de l'intégrité des écosystèmes marins, et de la justice climatique dans l'action menée face aux changements climatiques, la BBI participe à la dynamique internationale visant à renforcer la cohérence entre la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et la lutte contre la faim et la pauvreté pour atteindre les objectifs inscrits dans l'Agenda des Nations Unies pour le Développement Durable 2030.

Émanant du Maroc, un pays du continent africain qui fait face à de nombreuses contraintes et défis pour assurer son développement durable et sa souveraineté alimentaire, la BBI se veut être un creuset pour l'incubation de solutions concrètes et

un levier d'actions efficaces destinées à faire du secteur de la pêche et de l'aquaculture et de la chaîne de valeur halieutique des vecteurs de la transformation vers une économie bleue africaine durable et inclusive.

Elle défend l'idée d'ériger l'ensemble des zones côtières et des Zones Économiques Exclusives des États côtiers comme un espace qui a pour vocation d'être la « ceinture de sécurité » de l'Humanité face aux changements climatiques, et qui, d'ores et déjà fournit plus 85% de la production halieutique mondiale, sans compter les nombreux autres biens et services nécessaires au bien être quotidien de l'humanité ainsi qu'à la résilience climatique et la durabilité du développement humain.

Forte de son appui politique et institutionnel, l'initiative de la ceinture bleue (BBI) réunit actuellement 38 pays dont 30 États africains et l'Union Européenne ayant adhéré aux cadre et objectifs stratégiques à l'occasion des conférences de Haut Niveau dédiées à l'initiative, dont la 3ème édition a été tenue à Tanger le 08 octobre 2025.

En s'appuyant sur une plateforme collaborative riche d'une communauté d'experts multidisciplinaires du secteur halieutique, de la gestion et de l'exploitation durable des océans, et de l'économie bleue, et en s'appuyant sur la recherche, l'innovation et l'expertise, il s'agit d'accompagner les États africains à mobiliser les fonds dédiés aux projets et programmes transformationnels de la pêche, de l'aquaculture et de la préservation des océans qui permettront à terme, à l'ensemble des usagers de l'océan et en particulier les pêcheurs, aquaculteurs et industriels de produits de la mer, à transformer leur approche et procédés d'exploitation des ressources naturelles marines durable et efficace.

Plusieurs actions concrètes ont été réalisées dans le sillage de l'initiative de la ceinture bleue. Parmi elles, la réalisation de prospections scientifiques d'évaluation des stocks et de l'état des écosystèmes marins de certaines régions en Afrique, faiblement couvertes par le suivi scientifique, avait été

identifiée. La plateforme collaborative de la BBI doit adresser en priorité ce besoin de renforcement des systèmes d'observation en mer, à travers les mécanismes de coopération sud-sud et tripartite, en vue d'une gestion durable des stocks halieutiques.

Dans ce sens, et en alignement avec les orientations de l'Initiative Royale pour l'Afrique-Atlantique, des mémorandums d'entente entre le Royaume du Maroc, la République du Libéria et la République du Bénin, ont été signés en vue de la mobilisation du navire de recherche océanographique halieutique «Al Hassan Al Marrakchi» avec les équipes scientifiques de l'Institut National de Recherche Halieutique, pour réaliser conjointement des campagnes de

prospection écosystémique, et d'évaluation des stocks halieutiques dans les eaux territoriales des républiques du Bénin, du Libéria, à travers l'appui financier de la COMHAFAT.

Ciblant en priorité l'Afrique, où le secteur halieutique contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à plus de 200 millions d'Africains et emploie 12 millions de personnes et génère une valeur ajoutée représentant en moyenne près de 1,25% du PIB africain, il est aisé d'imaginer les enjeux et l'importance de cette initiative en tant que «ceinture de sécurité» face aux nombreux défis liés aux changements climatiques, à la dégradation de l'état de santé des écosystèmes marins et des ressources halieutiques qui en dépendent.

5

Dix recommandations opérationnelles pour préserver, pérenniser et faire monter en puissance l'expérience halieutique industrielle à Dakhla

Les discussions approfondies menées avec les professionnels du secteur halieutique ont révélé une volonté collective d'ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations avec l'administration. Cet élan repose sur la reconnaissance mutuelle des défis complexes auxquels le secteur est confronté, mais aussi sur la conviction qu'une gestion durable des ressources marines est essentielle à la pérennité économique et sociale des communautés côtières. Ce dialogue a déjà porté ses fruits, certains opérateurs ont signé une charte d'éthique affirmant leur engagement en faveur de la durabilité, de la transparence et les meilleures pratiques environnementales et

sociales. Ces mêmes acteurs, sont aujourd'hui mobilisés et portent une attention particulière aux risques qu'ils courent à cause des décisions de la CJUE concernant les produits issus du Sahara marocain.

Ci-après 10 recommandations concrètes et stratégiques pour répondre aux enjeux identifiés, structurées en quatre axes: renforcement de la gouvernance et de la collaboration, promotion de l'innovation, pérennisation et sécurisation du partenariat Europe-Maroc et enfin adaptation des populations et des pratiques locales aux mutations de l'économie bleue.

5.1

Renforcement de la collaboration entre les parties prenantes de l'économie bleue pour assurer la résilience du secteur

Les instituts de recherches publics, qu'ils soient nationaux ou internationaux, sont au cœur de la stratégie de préservation de la ressource halieutique nécessaire à la durabilité de l'économie bleue. Outre la capacité des opérateurs économiques à sonder efficacement les stocks¹⁰⁰ afin de concentrer la pêche sur les ressources ciblées, c'est aux instituts de recherche de fournir les recommandations opérationnelles aux autorités et aux acteurs économiques pour renforcer la durabilité de la pêche. Ces recommandations doivent se fonder sur une connaissance exhaustive de

l'écosystème marin et de l'évolution des stocks. Ce travail doit être continu, malheureusement, il requiert des moyens financiers et techniques considérables dont sont dépourvus nombre d'instituts publics de recherche souvent caractérisés par sous-équipement chronique.

Dans ce contexte, les acteurs privés, qui disposent de moyens techniques considérables pour l'exploitation de la ressource, doivent constituer des partenaires privilégiés à intégrer dans les programmes de recherche. Ainsi, les instituts de recherche pourraient optimiser

¹⁰⁰ Ces éléments sont détaillés dans les recommandations N°1 et 4.

la mobilisation de ressources afin de réaliser régulièrement des études plus précises et exhaustives.

À titre d'exemple, l'Institut National de Recherche Halieutique marocain (INRH) dispose aujourd'hui d'un seul navire océanographique de recherche halieutique, d'une valeur de 614 millions de dirhams, soit autour de 60 millions de dollars, mis en service en 2021 dans le cadre de la réalisation du plan Halieutis¹⁰¹. Malgré une stratégie volontariste et un budget considérable de plusieurs centaines de millions de dirhams sur une décennie¹⁰², les moyens restent insuffisants pour une cartographie exhaustive et en temps réel de l'écosystème côtier et hauturier marocain.

Pour l'heure, dans le cas marocain, les opérateurs du secteur mènent des études privées pour compléter les données de l'INRH et orienter leurs activités vers les zones et stocks favorables à une pêche durable. A titre d'exemple, une étude d'évaluation des stocks de petits pélagiques au large des provinces du Sud a été réalisée en collaboration avec un expert scientifique international, Graham Patchell, en octobre 2022. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une convention visant à améliorer le suivi de la pêcherie de petits pélagiques, impliquant l'INRH et plusieurs acteurs du secteur. L'étude a permis, dans le cadre d'une première phase, de calibrer des échosondeurs large bande ES80 à Dakhla, de réaliser une enquête pilote sur les agrégations de sardines et de maquereau et d'élaborer un plan d'étude acoustique. Une deuxième phase en collaboration avec le Département de la Pêche Maritime marocain et l'INRH est prévue pour évaluer de manière fiable les stocks de petits pélagiques au large de cette région. L'approche repose notamment sur l'équipement de chalutiers appartenant aux entreprises locales avec des capteurs, permettant une cartographie précise des

écosystèmes et des stocks halieutiques.

Cette initiative fondée sur un partenariat durable entre instituts scientifiques, administration publique et acteurs privés, constitue un projet pilote exemplaire. Elle offre une vision fiable et actualisée des ressources halieutiques et pourrait inspirer des collaborations similaires dans d'autres pays africains de la façade atlantique.

La lutte contre la pêche illicite est, comme nous l'avons vu, un élément fondamental pour la préservation des ressources halieutiques. Ces dernières ne peuvent plus être considérées comme intarissables et leur sauvegarde requiert des États qu'ils renforcent leurs réglementations en matière de pêche mais également que les acteurs économiques prennent pleinement conscience de leurs responsabilités.

Au niveau multilatéral, plusieurs cadres institutionnels existent déjà et devraient inspirer toute réglementation halieutique nationale. En effet, des conventions et traités tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995 demeurent la base juridique de l'exploitation des ressources halieutiques. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA), entré en vigueur en 2016, constitue quant à lui l'outil juridique le plus avancé au niveau international permettant de combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) en contrôlant les débarquements dans les ports¹⁰³. Toutefois, des obstacles institutionnels et un manque de moyens financiers pour la remise à niveau des infrastructures portuaires limitent l'opérationnalisation des dispositions de cet Accord dans les pays en développement, notamment en Afrique atlantique¹⁰⁴. Des moyens de surmonter ces obstacles pour les

Recommandation n°1

Favoriser des partenariats de long terme entre instituts de recherche publics et opérateurs privés de l'économie bleue et mobiliser la flotte privée pour les études d'évaluation en temps réel des écosystèmes et du stock halieutique.

¹⁰¹ Institut National de Recherche Halieutique (2024). Flotte de recherche. Royaume du Maroc. [Lien](#)

¹⁰² Département de la Pêche Maritime (2013). Promotion de la recherche scientifique halieutique. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Royaume du Maroc. [Lien](#)

¹⁰³ Doulman, D. J., & Swan, J. (2015). Guide sur le contexte et la mise en œuvre de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de 2009. [Lien](#).

¹⁰⁴ Ibid.

pays d'Afrique atlantique existent néanmoins. Le travail réalisé par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) en matière de cogestion et de valorisation des ressources halieutiques dans la région du Rio Grande de Buba en Guinée Bissau en est un exemple frappant. En effet, la réussite du projet démontre qu'en apportant un appui institutionnel et juridique aux États, en faisant un suivi bio-écologique de la ressource et en veillant à ce que l'ensemble des acteurs de la pêche soient inclus dans la mise en place des politiques, une véritable protection des ressources halieutiques est possible¹⁰⁵.

Aussi si dans le cas du Rio Grande de Buba, l'UICN se concentrait sur la pêche artisanale, il convient d'adopter une approche similaire dans les zones où une pêche industrielle a pu se développer. En Afrique atlantique, certains pays ont été à la pointe dans la réforme de leurs réglementations, en créant des corps et institutions gouvernementales spécialement dédiés à la lutte contre la pêche illicite. Les législations de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Togo mettent en place des dispositifs spécifiques pour lutter contre les INN¹⁰⁶. En Guinée, le Code de la pêche maritime (loi n° 2015/026/AN) habilite des agents extérieurs au ministère de la pêche à constater et verbaliser les infractions, en appliquant des procédures adaptées et des mesures conservatoires comme la saisie de navires ou d'équipements illégaux. En Côte d'Ivoire, la loi n° 2016-554 confère aux Officiers de Police Judiciaire la mission de poursuivre et réprimer ces infractions. Au Togo, la loi n°2016-026 délègue cette mission à des institutions spécialisées, chargées de veiller au respect des règles en matière de pêche.

Si ces bonnes pratiques en matière de réglementation sont à imiter dans le reste de l'Afrique atlantique, il convient de rappeler qu'elles sont le plus souvent incomplètes sans la mobilisation des acteurs économiques directement concernés. Comme l'exemple du Rio Grande de Buba, la préservation des ressources halieutiques face à la pêche illicite ne peut se faire qu'à la faveur de la coopération de l'ensemble des acteurs du monde de la pêche. Le secteur privé se doit donc de prendre

la pleine mesure de sa responsabilité pour la préservation des ressources. À Dakhla, les industriels de la pêche ont, par exemple, adopté une charte éthique axée sur la préservation des ressources, les pratiques sociales exemplaires ainsi que sur la durabilité environnementale¹⁰⁷. Ce cas illustre la nécessité pour les acteurs économiques d'être acteurs de la lutte contre la pêche illicite et d'adopter une attitude proactive en la matière.

L'engagement du secteur privé peut également prendre la forme de partenariats public-privé visant à renforcer la surveillance maritime, à développer des technologies pour le suivi des navires ou encore à soutenir les communautés locales dans l'adoption de pratiques durables, comme nous l'avons vu précédemment à travers l'exemple de l'implantation des sondes acoustiques sur les navires de pêche. Les entreprises doivent percevoir ces initiatives non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité d'assurer la pérennité de leur activité tout en protégeant un écosystème essentiel. Toutefois, de tels cadres d'action conjointe entre secteur public et secteur privé nécessitent du côté de l'État qu'une compensation économique soit envisagée lors des expéditions scientifiques qui éloignent les navires de leurs zones de pêche. En effet, comme souligné lors des échanges effectués avec la communauté scientifique lors de l'élaboration de ce rapport, il est nécessaire que les bateaux privés se rendent à la fois dans les zones économiquement viables pour eux, mais également celles qui ne le sont pas afin de rendre compte de façon exhaustive de l'état des réserves halieutiques.

Au sein du Royaume du Maroc, malgré un dispositif juridique intégrant les plus hauts standards requis au niveau international (FAO/UE/...) pour la prévention et la lutte contre la pêche illicite, cette dernière continue de sévir et de saper tous les efforts d'aménagement et d'exploitation rationnelle des stocks halieutiques.

Le danger de cette pêche illicite est encore plus pernicieux lorsque la régression des stocks dont

¹⁰⁵ Baran E. et Tous P. (2000). Pêche artisanale, développement et co-gestion durables des ressources: Analyse d'un succès en Afrique de l'Ouest. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. viii + 44pp. [Lien](#)

¹⁰⁶ Endomo, H. E. (2023). Les mesures contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans l'espace maritime commun ouest africain. Neptunus, 29(2), 1-21. [Lien](#)

¹⁰⁷ Telquel (2024, September 9). Pêche durable : les industriels et armateurs de Dakhla adoptent une charte éthique. [Lien](#)

elle est la cause principale commence à produire un recul des captures entraînant des restrictions de quotas alloués aux pêcheurs légaux et des arrêts de pêche. L'activité de la pêche illégale s'intensifie pour combler la demande et les réseaux s'organisent pour dissimuler et écouler les captures illégales, ce qui occasionne ainsi plus de dégâts et empêche le renouvellement des stocks.

Les stocks halieutiques marocains sont dans cette situation et leur dégradation ne cesse de se confirmer et de s'étendre à l'ensemble des pêcheries, n'épargnant plus aucun stock halieutique y compris celui des petits pélagiques de la zone sud pourtant jusque-là connu pour son abondance.

La fragilisation de ce stock qui avait permis jusqu'ici de bâtir une économie régionale intégrée et de stabiliser les populations grâce à des investissements conséquents puisant en mer et valorisant à terre ne fait désormais plus de doute. Cela met en péril les investissements et leurs retombées socio-économiques ainsi que la sécurité alimentaire de la population.

Or, la loi n°15-12 relative à la lutte contre la pêche illicite a prévu, en plus du contrôle de la pêche en mer, des moyens et des outils pour tarir et assécher également ses débouchés, à terre, qui permettent de réceptionner, conserver, stocker et commercialiser les captures de la pêche illégale.

Par ailleurs, le déploiement effectif des moyens juridiques prévus et logistiques nécessaires relève de l'urgence face au péril imminent

d'effondrement de toutes les composantes du secteur. Les mesures comprises dans cette action suivent les axes suivants :

1. Rétablir la sécurité au niveau des ports (contrôle par différents organismes : Polices, douanes, Département de la pêche, ONP...);
2. Les marchés de gros doivent exiger et obtenir une traçabilité complète des captures;
3. Les établissements de valorisation agréés ne doivent acheter pour leur approvisionnement que les captures dont l'origine légale est démontrée;

Il convient également d'opérer un renforcement par la douane des mesures de contrôle de la légalité des captures à l'export telles qu'elles sont issues de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN et notamment l'arrêté d'application n°691-21 du 3 janvier 2022 (publié au BO du 18 avril 2022). Les nombreux défis auxquels fait face le secteur de la pêche en Afrique atlantique (gestion des stocks communs, pêche illégale, développement de l'aquaculture...) ne sauraient être adéquatement traités qu'à l'échelle suprarégionale. Les États d'Afrique atlantique devraient en conséquence songer à renforcer leur collaboration multilatérale, à différents échelons.

Créée en 1989 et regroupant 22 pays, la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) offre, en ce sens, une plateforme d'échange privilégiée¹⁰⁸.

Recommandation n°2

Articuler le renforcement des réglementations halieutiques avec une mobilisation coordonnée des acteurs économiques et institutionnels est essentiel pour garantir une gestion durable des ressources marines. Cela passe par la promotion de partenariats public-privé, l'encouragement d'engagements éthiques et l'adoption généralisée de pratiques responsables, constituant ainsi un levier clé dans la lutte contre la pêche illicite. Dans un contexte marqué par une baisse alarmante des ressources, les arrêts biologiques apparaissent comme une solution pertinente. Toutefois, leur efficacité serait renforcée s'ils étaient accompagnés de mesures complémentaires, telles que le gel des investissements, comme cela a été appliqué avec succès pour les céphalopodiers.

¹⁰⁸ Comhafat, site internet, page de présentation, [Lien](#).

En outre, au niveau sous-régional, trois organisations des pêches opèrent dans les pays africains de la côte atlantique¹⁰⁹:

- la Commission Sous-régionale des Pêches, dont le siège est à Dakar (CSRP);
- le Comité des Pêches du Golfe de Guinée du Centre-Ouest, siège à Tema (CPCO);
- la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, siège à Libreville (COREP).

Deux obstacles empêchent toutefois ces instances d'exercer leur plein potentiel. Tout d'abord, un certain nombre d'États de la côte atlantique comme la Namibie et le Maroc n'ont pas rejoint d'organisations sous-régionale des pêches. Le Maroc, par exemple, pourrait songer à rejoindre la CSRP aux côtés du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et du Sierra Leone, qui constituent le voisinage direct du Royaume.

Le Maroc apportera ainsi son expertise aussi bien en connaissance scientifique qu'en capacité de développer les infrastructures de pêche et ainsi devenir un important moteur de la préservation de la sécurité alimentaire. C'est là un objectif stratégique que le Royaume devrait se fixer et qui est en accord avec la vision de solidarité interafricaine prônée par sa Majesté le Roi Mohamed VI.

Toutefois, si une meilleure intégration régionale en matière de coopération halieutique est à encourager, il convient de noter que ni la COMHAFAT ni les organisations sous-régionales ne disposent de mandat de gestion directe¹¹⁰. En d'autres termes, cela signifie que leurs missions se limitent à une mise en réseau des États membres et un simple appui pour la mise en place d'une gestion nationale et transfrontalière durable des ressources halieutiques. Il est par conséquent recommandé aux États d'Afrique atlantique de doter les organisations régionales et sous-régionales de pêche dont ils font partie de mandat de gestion directe. Des task forces régionales, composées d'agents issus des différents États membres et placées sous mandats de la CSRP, du CPCO ou du COREP pourraient, par exemple, être un moyen efficace de mesurer les stocks de poissons ou encore lutter contre les INN.

Renforcer la gouvernance halieutique en Afrique atlantique passe par une meilleure intégration régionale et l'élargissement des mandats des organisations existantes. En leur confiant des compétences opérationnelles, telles que la gestion directe des stocks ou la lutte contre la pêche illicite, ces instances pourront répondre plus efficacement aux défis de durabilité des ressources marines.

Recommandation n°3

Renforcer l'intégration régionale en matière de coopération halieutique en élargissant les mandats des organisations multilatérales et sous-régionales pour leur permettre d'exercer une gestion directe des ressources et de lutter efficacement contre la pêche illicite. L'une des plus efficaces est la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP) que le Maroc devrait intégrer.

¹⁰⁹ LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS, D. E. L. Rapport de l'Atelier de restitution «Etudes des industries des pêches et de l'aquaculture dans les pays de la COMHAFAT».

¹¹⁰ Comhafat, Etude pour examiner la pertinence et les modalités pratiques pour faire évoluer la COMHAFAT vers une Organisation Régionale de Gestion de Pêche, page 1, [Lien](#).

Encouragement de l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'économie bleue et limiter les externalités négatives

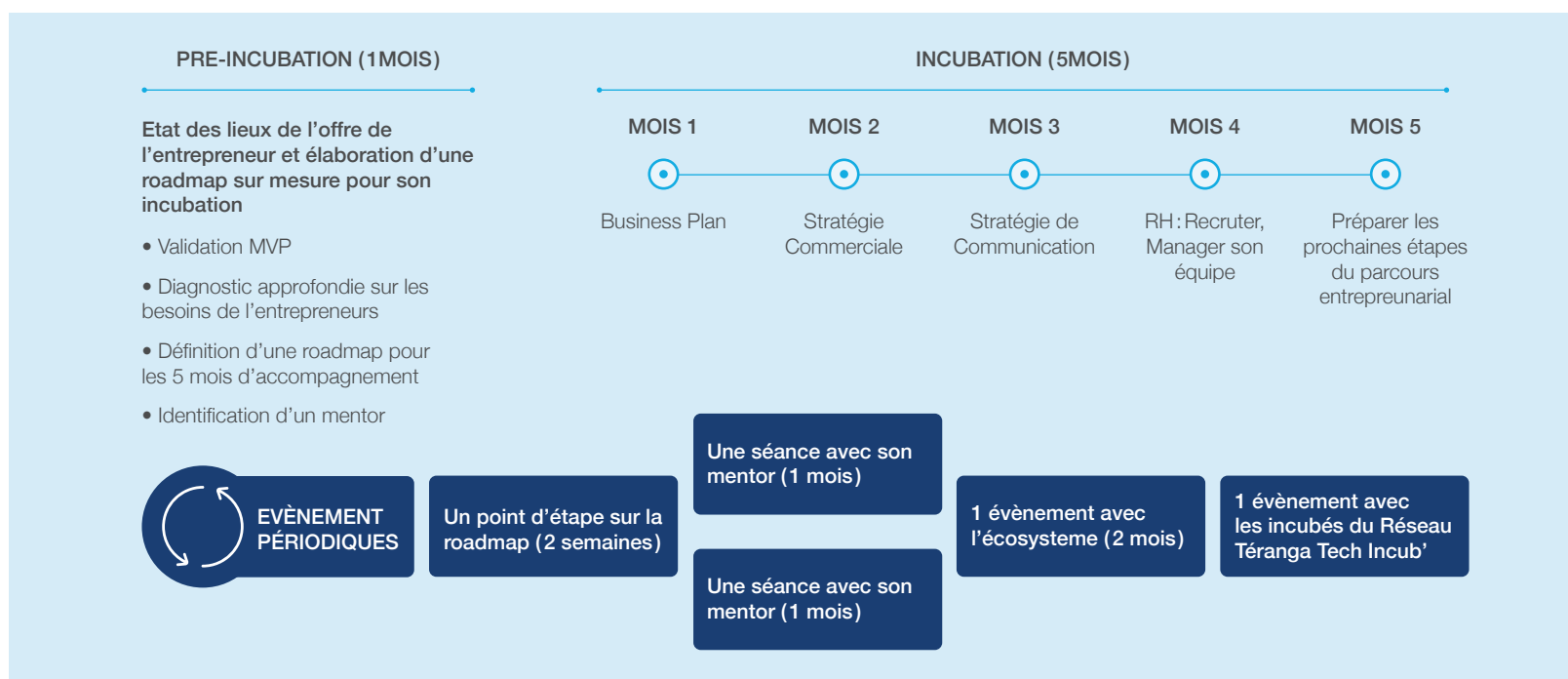
L'innovation est au cœur de la transition écologique, et constitue une parade majeure pour renforcer la sobriété des activités économiques, tout en garantissant une croissance durable. Dans le domaine halieutique, plusieurs technologies ont été développées pour limiter les atteintes à l'écosystème et la fausse pêche. D'autres sont encore en cours de développement.

L'Afrique ne doit pas être passive dans le développement et l'adoption de ces innovations pour renforcer la durabilité de son économie bleue. Le continent, notamment dans sa façade atlantique, dispose d'un tissu d'entreprises innovantes particulièrement engagées en matière de développement durable. À titre d'exemple, l'institut français de Saint Louis au Sénégal a lancé un incubateur pour accompagner les projets engagés sur les thématiques de l'économie bleue dans le pays¹¹¹. Le Teranga

Tech Incub accompagne des cohortes de six entrepreneurs sur une durée de six mois afin de structurer les entreprises, de renforcer les fondamentaux de leurs business et d'apporter une expertise métier et un soutien sectoriel sur l'économie bleue. L'incubateur a notamment accompagné la startup DeepSEA, spécialisée dans la collecte de données et la gestion des ressources marines, fondée sur l'utilisation de drones sous-marins équipés d'algorithmes d'intelligence artificielle pour une collecte rapide et précise des données et une cartographie plus précise des écosystèmes marins¹¹².

Le Teranga Tech Incub constitue un cas symptomatique : porté par un organisme français, il démontre le manque d'intérêt des autorités locales et des opérateurs économiques continentaux pour l'accompagnement de telles structures innovantes. Or, l'accompagnement

FIGURE 7 | Déroulé des programmes d'incubation mis en oeuvre par le Teranga Tech Incub¹¹³



¹¹¹ Institut Français Sénégal (2024). Teranga Tech Incub. Incubateur spécialisé dans l'économie bleue au Sénégal. [Lien](#)

¹¹² Institut Français Sénégal (2024). DeepSEA. [Lien](#)

¹¹³ Institut Français Sénégal (2024). Teranga Tech Incub. Incubateur spécialisé dans l'économie bleue au Sénégal. [Lien](#)

organisationnel et financier de startups spécialisées dans l'économie bleue constitue un atout pour l'économie bleue des pays africains côtiers de l'océan Atlantique afin de développer des solutions low-cost, efficaces et souveraines pour adapter les pêcheries à la variabilité de la ressource. La capacité d'innovation offerte par le développement de tels incubateurs doit constituer une priorité pour les structures publiques et privées du continent.

Dakhla, du fait de la centralité de l'économie bleue dans sa région et du maillage d'acteurs publics et privés investis dans la préservation de l'économie bleue, constitue un terrain d'expérimentation privilégié pour le développement d'un tel centre d'innovation africain et souverain. En intégrant davantage de technologie et de savoir-faire, les RSW ont réussi à accroître la valeur ajoutée du poisson frais, en augmentant considérablement cette valeur ce qui a permis de faire progresser l'indice de capital humain dans la région.

la mer comme les tortues et certains oiseaux marins, ce qui menace la survie d'espèces entières, notamment en Afrique de l'Ouest. À l'échelle mondiale, les captures accidentelles représentent 27 millions de tonnes de poissons par an, sur les 94 millions de tonnes de poisson pêché¹¹⁵. Face à ce constat sombre pour la survie d'espèces marines, les navires peuvent s'équiper efficacement. Le WWF a notamment mis au point, en collaboration avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane, un filet excluant les tortues pour les chalutiers de crevettes tropicales. Dans ce cas d'espèce, le filet spécifique a permis de réduire de 97% la fausse pêche de tortues¹¹⁶.

En Mauritanie, l'institut public de recherches océanographiques et des pêches (IMROP) a mis en oeuvre un projet consacré à la réduction des prises accessoires d'oiseaux et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles d'Afrique de l'Ouest¹¹⁷ à partir de l'année 2019. Ce projet

Recommandation n°4

Développer des incubateurs locaux, financés par des acteurs publics et privés nationaux et continentaux, pour accompagner la création de startups innovantes dans le domaine de l'économie bleue.

La fausse pêche reste une problématique majeure, y compris pour les opérateurs engagés pour une économie bleue durable. Ainsi, dans le cas marocain, des normes très strictes encadrent les acteurs industriels de l'économie bleue, et limitent à 2% de leur quota de pêche le tonnage de fausse pêche autorisé, au risque d'encourir une amende dont la valeur minimale est de 150 000 dirhams, soit environ 15 000 dollars chaque année¹¹⁴.

Si la perspective de faire adapter des navires de pêche hauturière pour qu'ils deviennent des laboratoires scientifiques afin d'étudier l'état des stocks est réelle, il est également possible d'utiliser ces navires pour y installer des capteurs et autres dispositifs techniques pour une évaluation plus fine de la composition des bancs en temps réel. Plus généralement, la prise accidentelle (bycatch) concerne tant les poissons que d'autres espèces évoluant à proximité de

a permis de quantifier l'ampleur de la fausse pêche et de formuler des recommandations pour inciter à une gestion plus durable des espèces accidentellement capturées. Cependant, l'étude, interrompue par la crise pandémique de 2020, n'a pas été poursuivie, ce qui limite les initiatives directement applicables issues des recommandations du rapport.

Cette quantité limitée de littérature disponible sur le sujet, particulièrement dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, est liée au manque d'incitation des programmes publics nationaux et internationaux en faveur de ces initiatives qui pourraient aider à circonscrire le phénomène de fausse pêche. En particulier, les accords de pêche signés dans les années 2000 et 2010 par l'Union Européenne avec plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, ont eu pour conséquence de favoriser l'essor d'armateurs industriels tout en ne prévoyant aucun dispositif spécifique pour limiter

¹¹⁴ La Nouvelle Tribune (31/07/2018). M. Réda Chami, Directeur général de King Pélagique Group : Nous valorisons 100% du poisson capturé par nos chalutiers. [Lien](#)

¹¹⁵ WWF (2024). Lutter contre les captures accidentelles en mer. [Lien](#)

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Institut Mauritanien des Pêches et de l'Économie Maritime (07/2020). Rapport de mise en œuvre des activités du projet "Minimiser les prises accidentelles (bycatch) des tortues et oiseaux de mer dans la pêche industrielle en Afrique de l'Ouest". Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, République Islamique de Mauritanie. [Lien](#)

leur impact sur les écosystèmes marins. Le développement de ces acteurs, qui pratiquent la pêche au chalut intensivement, parfois de fond et à la palangre, combiné au sous-investissement dans des technologies adéquates pour limiter les captures accidentelles, a conduit à la mise en péril de certaines espèces de tortues et d'oiseaux marins¹¹⁸.

Les dispositifs acoustiques constituent une solution potentiellement efficace pour réduire les captures accidentelles dans les activités de pêche. Installés sur les navires de pêche dans le cadre de collaborations scientifiques avec les instituts nationaux des pêches, ces capteurs permettent non seulement de mesurer l'état des ressources halieutiques¹¹⁹, mais aussi de localiser des espèces menacées par la pêche accidentelle. Une étude française menée par l'institut Ifremer sur 218 opérations de pêche a démontré leur efficacité: les navires équipés de ces dispositifs ont enregistré une réduction de 65% des captures accidentelles de dauphins¹²⁰. Pour les flottes industrielles des pays africains atlantiques, l'intégration de ces technologies ouvre des perspectives prometteuses. En plus de contribuer à la collecte des données des instituts publics de pêche¹²¹, les capteurs acoustiques permettent de réduire la fausse pêche tout en optimisant les coûts et en créant des synergies

technologiques avec les d'évaluation des ressources halieutiques.

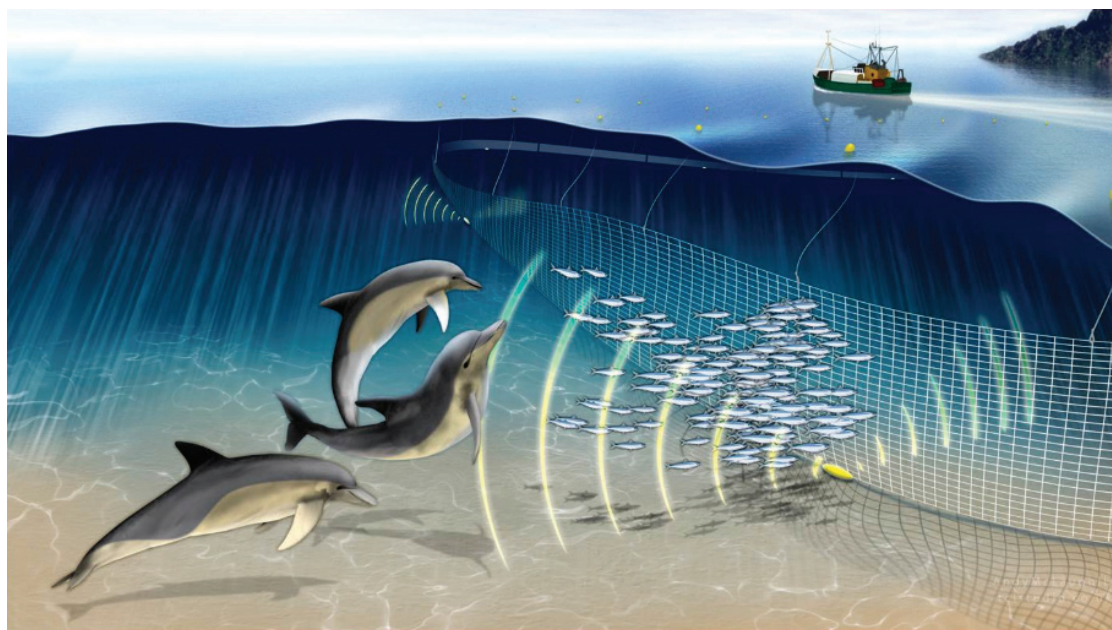
Les armements des navires RSW sont particulièrement attachés à la durabilité de la ressource halieutique et la nécessité impérieuse de limitation à un niveau le plus bas possible de prises d'espèces accessoires ou ne faisant pas la taille requise de commercialisation

Cette fausse pêche est un sujet de grande préoccupation pour les armements RSW car les prises accessoires sont loin d'être ciblées mais ne peuvent bien souvent être évitées du fait de la composition des stocks halieutiques. De plus, le taux maximum de prises accessoires autorisé demeure un seuil fixe, quelle que soit la période et le lieu de pêche.

Dans la mesure où ces espèces ne sont pas ciblées et ne peuvent être commercialisées, les équipages n'ont pas d'autres alternatives que de les rejeter à la mer, morts ou moribonds. Pratique écologiquement et éthiquement parfaitement insoutenable.

Face à ce gaspillage, aggravé par les impacts sur l'environnement marin et le manque de données sur les espèces et quantités ainsi concernées, il revient à l'administration d'adopter

Effet d'un filet acoustique actif sur la présence halieutique non désirée à proximité du chalut.¹²²



¹¹⁸ Guillotreau P., Proutière-Maulion G. et Vallée T. (2011). Que faut-il attendre des nouveaux accords de pêche UE-ACP ? L'exemple du Sénégal. Revue Tiers Monde n°206(2). [Lien](#)

¹¹⁹ Comme cela est recommandé en section 3.1.1.

¹²⁰ Du Guerny S. (13/12/2018).

¹²¹ Fassler S., Brunel T., Gastauer S. et Burggraaf D. (06/2016). Acoustic data collected on pelagic fishing vessels throughout an annual cycle: Operational framework, interpretation of observations, and future perspectives. Wageningen University & Research. [Lien](#)

¹²² McLaughlin A. (09/10/2019). Acoustic Deterrent Devices: An Environmentally Sound Option? Cornwall Wildlife Trust. [Lien](#)

Utiliser la technologie de capteurs acoustiques pour détecter des espèces non désirées et réduire les captures accidentelles, et investir dans des technologies novatrices pour limiter la fausse pêche. Il est attendu de l'administration, en sa qualité de responsable de l'aménagement des ressources halieutiques, de mettre en place un plan d'action qui explicite les mesures permettant d'éviter les rejets en mer et ainsi diminuer au maximum la fausse pêche. Une expérience pilote d'autorisation du débarquement des prises accessoires sans que le navire auteur de la pêche n'en tire un bénéfice pourrait aider à trouver des solutions adaptées et à même de maîtriser cette pratique et l'encadrer pour mieux la réduire.

une approche réfléchie et adaptée. Celle-ci doit prendre en compte les réalités de la pêche et la composition des stocks halieutiques, tout en veillant à mettre en place un cadre dissuasif vis à vis des pratiques ciblant des espèces autres que celles autorisées. En aucun cas, de telles pratiques ne doivent être tolérées, encouragées ou rendues attractives.

Afin de préserver l'intégrité de la ressource halieutique sur le long terme, il convient, de manière contrainte ou spontanée, de limiter l'effort de pêche dans les zones les plus menacées. Or, toute stagnation ou réduction des captures entraîne logiquement une dynamique analogue pour l'économie bleue, synonyme d'un impact socio-économique négatif pour les régions de la façade atlantique africaine. Toutefois, concilier croissance économique et limitation de l'effort de pêche est possible par une meilleure valorisation industrielle des produits pêchés.

Le cas des industriels intégrés présents à Dakhla, au cœur des Provinces marocaines du Sud, est à ce titre emblématique. Plusieurs groupes internationaux maîtrisent quasi-intégralement l'ensemble de la chaîne de valeur, de la pêche à la distribution des produits finis. L'excellence industrielle de ces armateurs-transformateurs-distributeurs va au-delà de la simple maîtrise

de l'intégralité de la filière. Les industriels de la transformation de Dakhla effectuent une valorisation optimale du poisson permettant d'afficher des résultats financiers pérennes tout en limitant l'effort de pêche et les pressions sur la ressource. Dans cette configuration, les produits reçus sont triés par degré de qualité et sont répartis en fonction de ce triage dans les différentes unités industrielles, de congélation et de conserves pour les produits les plus qualitatifs, et de transformation plus poussée pour les produits les moins qualitatifs, tout comme les écailles et les arêtes. Ainsi, certains produits sont intégrés dans la production de 'nuggets' de poisson et autres produits industriels transformés, tandis que les écailles, arêtes et viscères sont destinés à la production d'huile et de farine de poisson, qui constituent un élément d'alimentation animale.

Ce processus industriel performant et complexe a permis au directeur général d'une entreprise opérant dans le secteur halieutique de Dakhla d'affirmer: "Nous valorisons 100% du poisson capturé par nos chalutiers".¹²³

Le modèle d'acteurs industriels intégrés et de processus de transformation permettant de valoriser 100% de la ressource constitue ainsi un modèle d'avenir à encourager.

Développer dans les pays africains de la façade Atlantique des unités de production intégrées capables de transformer 100% des ressources halieutiques par la production de poisson en filets, congelé, en conserve, plats cuisinés ainsi que de produits industriels transformés, d'huiles destinées à la consommation humaine et de farines de poisson de haute valeur pour une valorisation intégrale de la ressource.

¹²³ La Nouvelle Tribune (31/07/2018). M. Réda Chami, Directeur général de King Pélagique Group : Nous valorisons 100% du poisson capturé par nos chalutiers. [Lien](#)

Jugement de la CJUE : vers une stratégie de compensation et de pérennisation du partenariat Euro-Maroc

La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 4 octobre 2024 portant sur l'annulation de l'accord de pêche et de l'accord de libéralisation agricole Maroc-UE marque un tournant majeur dans les relations commerciales euro-marocaines. Cette rupture, motivée par un contentieux intra-européen portant sur la validité des accords incluant les provinces du Sud, n'a pas manqué de soulever inquiétudes et controverses. Sur le plan juridique, la CJUE exige désormais un étiquetage spécifique pour les produits issus de ces provinces, tout en refusant de reconnaître la capacité de toute autre entité que l'État marocain à délivrer les documents d'origine. En résulte une situation paradoxale : la Cour prive le Maroc d'accords commerciaux privilégiés, mais n'offre pas d'alternative concrète pour assurer la sécurité juridique et l'écoulement des marchandises en provenance de ces territoires.

Si, dans un premier temps, les conséquences immédiates de cet arrêt demeurent limitées (l'accord de pêche ayant expiré à l'été 2023), son impact à long terme pourrait s'avérer considérable. Le secteur halieutique, symbole

de la coopération maroco-européenne, se trouve fragilisé : une part significative des exportations marocaines—entre 50% et 80%, selon des projections pessimistes—risque d'être redirigée ou concurrencée par d'autres fournisseurs internationaux. Plus largement, c'est l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires qui redoutent une hausse des droits de douane européens. Face à ce scénario, le Maroc est en droit de réclamer des mesures de compensation pour « perte d'opportunité », tout en veillant à ne pas s'exposer à des recours pour distorsion de concurrence devant les instances de l'Union européenne.

La souveraineté marocaine sur ses provinces du Sud est un principe constant de la politique nationale, et la dynamique récente de développement dans ces régions s'est largement appuyée sur l'essor des exportations vers l'Union européenne. L'arrêt de la CJUE altère ce levier de croissance, mais ne doit pas pour autant créer une rupture diplomatique. Bien au contraire, cette crise peut servir de catalyseur pour repenser la coopération Euro-Maroc, tant sur le plan commercial que



politique. Le Statut Avancé, négocié entre les deux partenaires, doit être préservé et pourrait même être renforcé en incluant des clauses de soutien ou de compensation dédiées à des régions en développement.

À cet égard, il est recommandé de négocier un “package” portant à la fois sur les urgences du moment, mais également le long terme.

Afin de préserver l'élan économique des provinces du Sud et d'éviter une rupture brutale avec le marché européen, la création d'un Fonds Spécial de Transition (FST) s'impose comme une mesure immédiate et indispensable. Conçu pour couvrir la période nécessaire au Maroc pour développer des débouchés de substitution, ce fonds serait alimenté par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage,

mais aussi par des partenaires internationaux (Banque mondiale, BERD, BEI).

L'atout majeur de ce dispositif réside dans sa flexibilité: la dotation et les modalités d'attribution du FST pourront être réévaluées périodiquement au sein d'une commission ad hoc, composée de représentants marocains, de délégués de la Commission européenne et d'experts indépendants. Cette instance garantit la transparence de la gestion financière et permettrait d'adapter en continu le soutien aux besoins réels du secteur halieutique et agricole. Le FST, envisagé comme un instrument conjoncturel, doit s'inscrire dans une stratégie plus globale et durable. À long terme, il importe de bâtir un partenariat Euro-Maroc repensé, fondé sur la consolidation du Statut Avancé et respectueux de l'intégrité territoriale du Royaume.

Recommandation n°7

Négocier une double approche Court Terme / Long Terme pour sécuriser et pérenniser le partenariat Europe-Maroc : Le Maroc doit négocier avec l'UE un “package” alliant mesures d'urgence et initiatives de long terme pour préserver les échanges avec l'Union européenne. Dans l'immédiat, la mise en place d'un Fonds Spécial de Transition (FST) s'impose, alimenté par l'UE et des partenaires internationaux, afin de compenser la hausse des droits de douane et de sécuriser l'élan économique des provinces du Sud. Évaluée par une commission ad hoc garantissant la transparence, cette enveloppe se réduira progressivement à mesure que le Maroc développe des débouchés alternatifs. À plus long terme, une coopération renforcée, incluant le cas échéant des accords sectoriels, devra être mise en place pour consolider le Statut Avancé et assurer la compétitivité des filières marocaines. Cette approche duale, mêlant soutien conjoncturel et stratégie durable, assurera une transition maîtrisée et une prospérité partagée, dans le respect de l'intégrité territoriale du Royaume.

Adaptation de la population et des pratiques locales à la mutation de l'économie bleue

La préservation des ressources halieutiques ne peut être pleinement réalisée sans l'adhésion et l'engagement des populations locales et régionales. Ces communautés, souvent directement impliquées dans la pêche artisanale et côtière ou dépendantes des produits de la mer pour leur subsistance, jouent un rôle clé dans la gestion durable des écosystèmes marins¹²⁴. Sensibiliser ces acteurs à l'importance de préserver les ressources halieutiques est donc une priorité pour garantir leur exploitation durable et équitable.

Pour cela, des campagnes de sensibilisation ciblées doivent être mises en place, utilisant des formats adaptés aux réalités locales. Ces campagnes pourraient inclure des ateliers participatifs, des sessions de formation sur les bonnes pratiques halieutiques, ou encore des programmes éducatifs intégrés dans les écoles pour sensibiliser les jeunes générations¹²⁵.

La collaboration avec des leaders communautaires, des associations locales et des organisations non gouvernementales serait essentielle pour diffuser des messages clairs et accessibles.

Par ailleurs, les populations locales doivent être informées des impacts négatifs de la pêche illicite sur les écosystèmes et les économies locales. En mettant en avant des exemples concrets et des témoignages de communautés

ayant adopté des pratiques durables, il est possible de créer un effet d'entraînement et d'encourager des changements de comportement.

Enfin, la sensibilisation doit également inclure une dimension économique et sociale, en montrant comment une gestion durable des ressources peut générer des bénéfices à long terme, tels qu'une augmentation des stocks de poissons, une stabilité des revenus pour les pêcheurs et le développement d'activités économiques connexes. En liant la préservation de la ressource halieutique à des perspectives de développement durable, il est possible de mobiliser les populations locales autour d'un objectif commun, tout en garantissant une exploitation équitable et durable des richesses marines.

Dans cet esprit, des initiatives locales et régionales ont été mises en œuvre pour promouvoir un mode d'exploitation durable des ressources halieutiques, en s'appuyant sur une coopération étroite entre plusieurs institutions, telles que le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Équipement, la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), l'Office national des pêches (ONP), la Direction des Ports et l'Agence nationale des ports (ANP).

Avec la modernisation de la zone de

Recommandation n°8

Mettre en place des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités locales, avec des ateliers participatifs, des formations et des programmes éducatifs pour mobiliser les populations locales et régionales autour de la préservation des ressources halieutiques, en soulignant les bénéfices économiques et sociaux d'une exploitation durable et équitable. Nécessité de mettre en place un plan d'action pour renforcer et généraliser le système de contrôle aux autres flottilles (artisanale et côtière) et activer leurs programmes de reconversion et de modernisation prévues initialement dans le Plan Halieutis.

¹²⁴ FAO 6. Recommandations. (n.d.). [Lien](#).

¹²⁵ Alaric, J.-P., Célestin, W., Diaz, N., Failler, P., Gilles, S., Hardy, P.-Y., Lafontant, P.-G., Millien, M. F., Morand, P., Pioch, S., Quod, J.-P., Reynal, L., Sabinot, C., Tournon-Gardic, G., Trouillet, B., Vallès, H., & Vendeville, P. (2021). R5. Renforcement des capacités et sensibilisation. In D. Gilbert (éd.), *La pêche artisanale en Haïti* (1-). IRD Éditions. [Lien](#)

déchargement des RSW, dotée de technologies avancées (Nouvelles Tours de séparation eau-poisson ainsi qu'un système de pesage connecté), une gestion optimisée des captures est assurée, garantissant la transparence et le respect des normes de contrôle. Cette

démarche s'inscrit dans la vision royale pour l'Atlantique, qui vise à valoriser les ressources maritimes, renforcer les régions côtières et faire du secteur halieutique et portuaire un moteur de développement durable pour le Royaume et ses voisins.

5.5

Renforcement de la formation et accompagnement de la résilience du secteur

La formation des professionnels de l'économie bleue joue aussi un rôle central dans la modernisation des pratiques halieutiques et l'amélioration des compétences locales. Historiquement, la pêche s'est développée entre archaïsme et modernisme, les pêcheurs apprenant leur métier par l'observation et la reproduction des gestes. Cependant, à partir de la fin du XIXème, la création des premières écoles de pêche en Europe a marqué un tournant en promouvant un apprentissage rationnel et encadré, répondant aux exigences croissantes de l'économie de marché¹²⁶. Ce processus a permis de professionnaliser le secteur et de le placer sous le contrôle étatique.

Le cas marocain illustre parfaitement l'importance de la formation dans le secteur halieutique. La formation professionnelle vise à doter les marins-pêcheurs des compétences nécessaires à la conduite, l'exploitation, et la maintenance des navires, ainsi qu'au traitement et à la valorisation des produits de la pêche. Avec l'évolution des marchés internationaux, les besoins en formation se sont diversifiés pour inclure des compétences en gestion, en aquaculture, et valorisation, en réponse aux enjeux de compétitivité et de qualité.

Pour répondre à ces défis, l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) a été créé en 2006, il se positionne comme un espace d'excellence dans la formation et la recherche appliquée aux multiples aspects du secteur halieutique, tels que la technologie, la gestion

et la commercialisation¹²⁷. Cet institut joue un rôle clé dans la préparation de professionnels qualifiés et sanctionne leur parcours par des diplômes et des brevets reconnus par l'Etat.

L'implication du secteur privé est également cruciale dans cet effort de formation. À Dakhla, les industriels ont par exemple initié un programme de collaboration avec la Direction des gens de mer pour perfectionner les équipages destinés à travailler sur les bateaux RSW, opérant sur les stocks de petits pélagiques. Cet exemple montre comment des partenariats entre acteurs publics et privés



¹²⁶ Biget, D. (2005). Des écoles de pêche aux lycées maritimes et aquacoles. Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques, (45).

¹²⁷ Département de la pêche maritime - Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - Dispositif de formation en pêche maritime. (n.d.). [Lien](#)

Développer des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des professionnels de l'économie bleue, en combinant initiatives publiques et partenariats avec le secteur privé, pour moderniser les pratiques halieutiques, améliorer les compétences locales et renforcer la compétitivité et la durabilité des activités marines.

peuvent répondre à des besoins spécifiques en formation, et renforce l'efficacité et la durabilité des activités halieutiques.

En combinant initiatives publiques et collaborations avec le secteur privé, la formation des professionnels de l'économie bleue peut jouer un rôle déterminant dans la transition vers une exploitation durable, moderne et compétitive des ressources marines.

Comme on le voit, la transition vers une économie bleue durable et vertueuse nécessite un accompagnement social pour garantir l'adhésion des populations concernées, notamment celles directement impliquées dans les activités halieutiques. Les changements induits par des pratiques plus durables, comme la régulation stricte de la pêche ou l'introduction de technologies modernes, peuvent engendrer des perturbations socio-économiques, en particulier pour les communautés vulnérables. Pour atténuer ces impacts, la mise en place de dispositifs ciblés de protection sociale est essentielle. Ces mécanismes doivent inclure des filets de sécurité tels que des subventions temporaires, des allocations compensatoires

ou des programmes de requalification professionnelle pour aider les pêcheurs à s'adapter à de nouvelles pratiques ou à se reconvertir dans des secteurs connexes, comme l'aquaculture ou le tourisme côtier. Par ailleurs, des dispositifs innovants, comme des caisses de solidarité financées par les revenus de l'économie bleue, pourraient être développés pour offrir un soutien ciblé aux populations les plus touchées par les réformes du secteur. Ces caisses pourraient servir à financer des projets communautaires, des initiatives d'éducation environnementale ou encore des microcrédits pour développer des activités alternatives durables.

Accompagner la population dans cette transition ne se limite pas à des aides financières. Il s'agit également de renforcer la cohésion sociale en impliquant les communautés dans la co-construction des politiques publiques liées à la gestion des ressources marines. Cette approche participative permettra de garantir une meilleure acceptabilité des réformes et de maximiser leur impact sur le développement durable.

Mettre en place des dispositifs ciblés de protection sociale, qui comprendrait des filets de sécurité, des programmes de requalification professionnelle et des caisses de solidarité, tout en impliquant les communautés locales dans la co-construction des politiques publiques pour favoriser une transition équitable et durable vers une économie bleue vertueuse.

Conclusion

Réarmer le futur pour consolider le présent

Comme l'a souligné ce rapport, l'économie bleue du Maroc, notamment sur les côtes atlantiques, se distingue comme une véritable "success story" venant du sud, symbolisant une modernisation stratégique et une montée en gamme industrielle qui a transformé la région en un hub économique majeur. Grâce à une vision politique ambitieuse, incarnée par des initiatives telles que le plan Halieutis, le Royaume a su structurer un écosystème halieutique intégré, durable et compétitif.

Cependant, cette réussite exemplaire est aujourd'hui confrontée à des défis d'envergure. Les menaces liées à la surexploitation des ressources, à la pêche illicite, et aux effets du changement climatique imposent une adaptation rapide et stratégique. Par ailleurs, les évolutions géopolitiques et les décisions juridiques, telles que celles de la CJUE, soulèvent des enjeux économiques et diplomatiques cruciaux, en particulier pour les produits issus des Provinces du Sud.

Face à ces défis, il est impératif de renforcer la collaboration entre acteurs publics, privés et scientifiques pour garantir la résilience du secteur. La mise en œuvre de stratégies régionales harmonisées et l'adoption de

pratiques innovantes, basées sur une gestion durable des ressources, s'avèrent essentielles. En particulier, étant donné l'énorme expérience accumulée par le Maroc dans tous les compartiments des activités de la pêche ainsi que les attentes de tous les pays de la côte atlantique de l'Afrique, le Royaume, fidèle à sa noble vision de solidarité africaine jamais démentie, pourrait devenir un leader dont la participation à une organisation sous-régionale comme la CSRP permettrait de catalyser de façon positive et irréversible des transformations dans l'économie bleue. Ces efforts permettront non seulement de préserver les acquis, mais aussi d'assurer un développement équitable et inclusif au bénéfice des populations locales.

Ainsi, le Maroc se positionne non seulement comme un leader régional, mais aussi comme un modèle à suivre dans la transition vers une économie bleue durable, alliant prospérité économique, responsabilité écologique, et inclusion sociale. En poursuivant cette dynamique, le Royaume continuera de rayonner sur les scènes régionale et internationale, tout en consolidant sa souveraineté et en préservant ses richesses naturelles pour les générations futures.



Institut marocain d'intelligence stratégique

Tous droits réservés - 2025

Adresse : Km 3,5 Avenue Mohammed VI,
Ensemble Saada, Bureau N°3, Souissi, Rabat

Téléphone : +212537651679 - E-mail : contact@imis.ma

Twitter : @ImisMaroc / Facebook : IMISMaroc

www.imis.ma